



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

***Rentrée scolaire 2020***

**COVID 19  
accélérateur d'inégalités  
scolaires et sociales**

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. 01 41 63 27 30



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Etat des lieux Premier et Second degrés

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## ... dans le 1<sup>er</sup> degré

La diminution des effectifs en maternelle et en élémentaire observée en 2017 s'est poursuivie en 2018 et 2019. Les prévisions pour les années à venir confirment cette tendance. Ainsi, en 2020, le secteur public devrait scolariser 5 722 361 élèves, soit 42 520 élèves de moins qu'en 2019. En parallèle, 1688 postes ont été créés dans le 1er degré.

Pour autant, la scolarisation des moins de 3 ans ne s'est pas améliorée. Elle est passée en 20 ans de 35,20 % en 1999-2000 à 10,90 % en 2019-2020, ce qui est trois fois moins qu'en 1999 et correspond à un minimum historique.

Concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, les effectifs des dispositifs collectifs (ULIS écoles) restent stables avec 51 125 élèves scolarisés, alors que la scolarisation individuelle (avec ou sans accompagnement) augmente chaque année : elle est passée de 58 812 en 2004 à 134 438 en 2018.

A cette rentrée 2020, avec 72 suppressions de postes, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté (RASED) sont lourdement ponctionnés (il faudrait créer 6 800 postes pour reconstituer des réseaux d'aides complets à compter d'un RASED pour 1000 élèves). L'assèchement des postes de « plus de maîtres que de classes » se poursuit avec 341 suppressions, dont 90 en éducation prioritaire. Selon l'enquête du SNUipp-FSU, il restera moins de 500 postes à la rentrée 2020.

Globalement, le nombre d'élèves par classe reste quasiment stable depuis 10 ans avec une très légère baisse depuis 2 ans. Il est largement supérieur à la moyenne européenne.

A cette rentrée, le nombre d'élèves s'élève à 22,29 par classe. En éducation prioritaire il est de 18,8, et hors éducation prioritaire il est de 23,68. Cette moyenne en éducation prioritaire est permise par le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+ et REP.

### **Quel résultat à la concentration des moyens sur les dédoublements des classes de CP et CE1 d'Éducation Prioritaire ?**

La politique d'éducation prioritaire du ministère actuelle se résume aux dédoublements des classes et à la mise en place de cités éducatives, et ne répond pas aux demandes du terrain. Ce dédoublement des classes de CP et de CE1 s'accompagne d'un encadrement des pratiques et un pilotage de l'enseignement par les évaluations nationales standardisées. Les enseignantes et enseignants sont mis sous pression pour appliquer des prescriptions qui interprètent et réduisent les programmes nationaux, et qui nient la professionnalité de celles et ceux dont la responsabilité est justement de mettre en œuvre ces programmes.

La note de la DEPP de novembre 2019 montre que les écarts entre les élèves d'Éducation prioritaire et les autres augmentent entre le début de CP et le début de CE1. Ainsi, en un an, l'écart s'est creusé d'environ 3 % en fluence (lecture oralisée), en compréhension de phrases comme en écriture de mots et de syllabes. Pour les élèves de REP+, la DEPP constate même que les performances langagières, notamment en vocabulaire délaissé au profit du déchiffrage, se dégradent entre le début de CP et le début de CE1.

Les méthodes injonctives imposées par le ministère dans le premier degré découragent et démotivent la profession, au point que le chercheur Roland Goigoux, en fait la raison principale de ce qu'il qualifie d'échec du dédoublement des classes : la France « *a suivi naïvement les sciences cognitives et oublié les sciences humaines* ». Le ministère de l'Éducation nationale a appliqué une méthode autoritaire et brutale de conduite du changement, imposant une pédagogie officielle unique, discréditant et démobilisant les praticiens efficaces mais non conformes, dénoncés au motif de leur manque de « loyauté ». Une méthode qui ne marche dans aucun pays au monde. »<sup>1</sup>

**« La politique d'éducation prioritaire du ministère actuelle se résume aux dédoublements des classes et à la mise en place de cités éducatives, et ne répond pas aux demandes du terrain. »**

<sup>1</sup>« Évaluations 2019 : des silences qui en disent long » Tribune de Roland Goigoux sur Médiapart, 5/11/2019

## ... dans le 2nd degré

**« La multiplication de dispositifs non financés ou hors la classe [...] empiète sur les heures de cours des élèves. »**

Entre 2020 et 2023, augmentation des effectifs en moyenne de 17 500 élèves à chaque rentrée scolaire : + 17 300 en 2020, + 23 300 en 2021, + 15 800 en 2022, + 13 400 en 2023 soit 70 000 élèves de plus sur 4 ans à ajouter aux 49 000 élèves en plus depuis la rentrée 2017. Dans le même temps, 440 suppressions d'emplois au budget mais 820 suppressions à réaliser dans les académies : le ministère a gardé 350 emplois en « réserve » (sans que l'on sache à cette heure exactement ce qu'ils sont devenus) + 30 emplois d'enseignants convertis en emplois d'inspecteurs.

En 3 ans, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de PsyEN, d'assistant-es sociaux, d'infirmier-es, de médecins scolaires, d'agent-es administratifs.

Le ministère prévoit de compenser les absences de personnels par des heures supplémentaires, mais l'enveloppe de l'an dernier n'a été consommé qu'au tiers, les enseignant-es étant dans l'impossibilité de travailler plus.

La situation est particulièrement tendue dans les collèges, qui accueillent 18 000 élèves supplémentaires, et devraient mettre en place la remédiation suite au confinement à l'aide d'heures supplémentaires en devoirs faits. La multiplication de dispositifs non financés ou hors la classe (approfondissement des fondamentaux pour certains élèves en 6ème, quart d'heure de lecture, orientation, lutte contre le harcèlement) empiète sur les heures de cours des élèves.

En lycée, la poursuite de la mise en place des réformes se fait dans la douleur : désaffection pour la voie technologique insuffisamment promue dans la nouvelle maquette de la classe de Seconde, explosion des groupes classe en Première et Terminale générales mettant à mal le travail collectif tant pour les personnels que pour les élèves, programmes mal conçus, multiplication des évaluations et baccalauréat à valeur locale génèrent nombre de difficultés et renforcent les inégalités scolaires et sociales.

Dans l'enseignement professionnel public, le nombre d'élèves a chuté de - 7,5% entre 2010 et 2019. A la rentrée 2020, les prévisions sont une hausse de 0,4% avec 516 466 élèves. L'attractivité de l'enseignement professionnel ne s'est donc pas améliorée et le ministre continue à le mettre en concurrence directe avec l'apprentissage qui se voit doter d'un grand plan de relance.

Le ministre poursuit la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle qui réduit les heures des enseignements généraux et professionnels, avec parfois une perte de 30 % à 50 % notamment dans les enseignements artistiques ou en EPS et ampute quasiment d'une année la partie professionnelle de la formation dispensée avec la généralisation sans bilan des classes de secondes organisées par « familles de métiers ».

La FSU continue de demander l'abrogation de cette réforme et le renforcement des horaires disciplinaires en lieu et place des dispositifs.







Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Formation professionnelle et apprentissage

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



La crise sanitaire qui n'est pas finie entraîne des bouleversements inévitables et inédits. L'effondrement économique qui s'annonce va avoir inévitablement des impacts sur l'emploi et donc sur l'insertion des jeunes et notamment les plus fragiles (pas ou peu diplômés souvent issus de milieux défavorisés).

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 n'a pas été pensée dans ce contexte. Elle accroît la mise en concurrence des organismes et des modalités de formation. Elle met sous tension l'ensemble de ses acteurs et permet une reprise en main par l'État de son financement en minimisant la place des partenaires sociaux dans les dispositifs de décisions. Avec la dérégulation de l'offre de formation et le financement au contrat de l'apprentissage, elle avait pour objectif de développer l'apprentissage en mettant en concurrence directe formation professionnelle initiale sous statut scolaire, apprentissage public et apprentissage développé par les branches professionnelles dans un contexte économique qui lui serait favorable, ce qui n'est plus le cas.

Il faut donc revenir sur cette loi pour permettre le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés qui doit être un élément essentiel dans le plan de relance de l'activité économique.

Les jeunes en voie d'insertion ou déscolarisés seront les premiers impactés par cette nouvelle crise économique. Le confinement a eu un impact négatif sur les jeunes en voie d'insertion. Il va augmenter le décrochage scolaire ainsi que les ruptures de formation (contrat d'apprentissage, de professionnalisation). L'outil numérique, plébiscité comme moyen de maintenir le lien scolaire, n'a fait que creuser les inégalités d'accès à l'enseignement et à la formation. La continuité éducative est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que la fracture numérique est grande. Les jeunes qui ne peuvent pas l'utiliser ou ne sont pas en mesure de l'utiliser correctement, décrochent encore plus rapidement. L'augmentation du nombre de personnes en recherche d'emploi ainsi que la réorientation des budgets initialement prévus pour l'insertion des plus fragiles vers le développement de politique de maintien de l'emploi ou pour accompagner la restructuration des industries (préconisation de l'Association des régions de France, l'ARF, sur l'utilisation des PIC – plans d'investissement dans les compétences - en régions) pourraient avoir comme effets de reléguer les publics les plus éloignés de l'emploi au second plan, de rendre les invisibles encore moins visibles.

Dans ce contexte, la FSU rappelle l'importance de la formation initiale, qui doit rester de qualité ainsi que l'importance du service public de l'Éducation et de la formation. L'insertion professionnelle est certes un enjeu majeur, mais la formation au sens large a d'autres missions essentielles : elle se doit d'éduquer, d'élever et de former l'humain ; de transmettre une culture commune exigeante et mobilisatrice, ouverte sur le monde et permettant de le comprendre, émancipatrice, à même de former des citoyens libres et éclairés. Une telle culture permettra à tout jeune une insertion sociale, professionnelle, et lui donnera les bases d'une éducation qu'il saura alimenter et élargir, tout au long de sa vie. Pour que tous les jeunes puissent s'approprier ces apprentissages complexes, la scolarité obligatoire doit être portée à 18 ans.

## Relance de l'apprentissage

Fortement lié au marché de l'emploi, l'apprentissage est un système de formation procyclique dépendant de la situation économique du pays. Dans un contexte de fermetures d'entreprises

**« Pour que tous les jeunes puissent s'approprier ces apprentissages complexes, la scolarité obligatoire doit être portée à 18 ans. »**



et d'augmentation du chômage, les branches professionnelles annoncent une baisse de 20 à 40 %.

Aujourd'hui, de nombreux CFA dont le financement dépend du nombre d'apprenti.es craignent de devoir déposer le bilan. Pour les tenants du développement de l'apprentissage, il y a donc urgence à soutenir l'apprentissage pour « lutter contre le chômage des jeunes ».

## *Lutter contre le chômage des jeunes ?*

**« il y a donc urgence à soutenir l'apprentissage pour « lutter contre le chômage des jeunes ».**

Comme pour l'école, il est souvent reproché à la formation professionnelle d'être inadaptée aux besoins des entreprises et donc inefficace en matière de lutte contre le chômage. La formation professionnelle serait le moyen de remettre au travail des millions de personnes en leur permettant d'acquérir les compétences que les entreprises chercheraient mais ne trouveraient pas.

La logique est la même depuis une vingtaine d'année : individualisation des parcours, développement du capital humain et mise en concurrence des salariées et des demandeurs d'emploi qui doivent assurer leur employabilité.

Dans un contexte où le marché du travail se contracte, la formation professionnelle est sommée de s'adapter : plus réactive, directement accessible aux utilisateurs, sans intermédiaire et surtout répondant aux attentes des employeurs toujours en quête de compétences pour développer leurs entreprises.



**« environ 30 % en moyenne des apprenti-es se retrouve encore au chômage 7 mois à l'issue de leur formation »**

Le chômage des jeunes est souvent mis en avant pour montrer que la France serait moins bien classée que d'autres. N'en déplaise à certain-es, elle n'a pas un fort taux d'actif chez les 15 à 24 ans car beaucoup entre eux sont encore en étude<sup>2</sup>. Ainsi, si le taux de chômage des jeunes était de 19,6% en 2019, en rapportant le nombre de chômeurs jeunes au nombre total de jeunes, ce taux baisse à 8,2 %. L'augmentation du nombre d'apprentis permet donc surtout de doper provisoirement le nombre d'actifs parmi les jeunes et n'a que très peu d'effet sur le chômage des jeunes. D'ailleurs, il faut rappeler qu'environ 30 % en moyenne des apprenti-es se retrouve encore au chômage 7 mois à l'issue de leur formation.

## ***Le gouvernement met en place pour la rentrée un plan de relance de l'apprentissage***

Les articles 75 et 76 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative 2020 traduisent cette volonté de soutenir le développement de l'alternance sous contrat de travail.

Premièrement, toute personne âgée de seize à vingt-neuf ans révolus, ou ayant au moins quinze ans et justifiant avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire, peut, à sa demande, si elle n'a pas été engagée par un employeur, débiter un cycle de formation en apprentissage dans la limite d'une durée de six mois. Disposition qui s'appliquera aux cycles de formation débutés entre le 1er août 2020 et le 31 décembre 2020. Par la mise en place de ce dispositif le gouvernement fait le choix de l'apprentissage en concurrence directe avec les lycées professionnels, refusant ainsi de donner des moyens supplémentaires aux lycées pour accueillir les jeunes qui n'auraient pas trouvé de contrats d'apprentissage.

Deuxièmement, le gouvernement décide d'augmenter les aides aux employeurs d'apprentis et de contrat de professionnalisation. Effets d'aubaine pour les entreprises !

Ces mesures proposées par les organisations d'employeurs ont été reprises par le gouvernement. Ainsi les employeurs pourront embaucher un-e apprenti-e « gratis »<sup>3</sup>. L'augmentation du nombre d'apprenti-es permet surtout de baisser le coût du travail et met sous pression l'ensemble des futurs salariés à l'entrée du marché du travail. Dans des périodes de forte tension sur le marché du travail, où les entreprises vont chercher à baisser leur masse salariale, les aides à l'embauche d'apprenti-es vont constituer un effet d'aubaine pour nombre d'entre elles. Ainsi, le CEREQ a montré qu'en cas de conjoncture difficile, le taux de maintien des apprenti-es dans l'entreprise où ils ont suivi leur formation chute fortement<sup>4</sup>.

## ***Obligation de formation des 16-18 ans***

Le 13 septembre 2018, le président dévoilait sa « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». Parmi ses 5 engagements, il proposait « un parcours de formation garanti pour tous les jeunes » par la mise en œuvre d'une l'obligation de formation des 16-18 ans.

---

<sup>2</sup>Voire les différents communiqués en annexe.

<sup>3</sup>Aide financière de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ; 8 000 euros pour un apprenti majeur

<sup>4</sup>Dans BREF 370 de 2018 ; baisse de 53 à 20 % pour les bacheliers par exemple

**« La FSU craint qu'avec cette obligation de formation de 16-18 ans en trompe l'œil, les politiques publiques [...] qui ont mené à la situation existante perdurent. »**

Cette mesure entre en vigueur à partir de cette rentrée 2020 et se traduira par trois types d'actions pour les pouvoirs publics :

- Aller vers les jeunes dits « invisibles » en améliorant leur repérage ;
- Innover et expérimenter de nouvelles modalités d'insertion ;
- Poursuivre le développement de l'offre de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins de chaque jeune grâce à la mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et des missions locales.

Le décret en Conseil d'État publié cet été définit les modalités de mise en œuvre de l'obligation de formation, les exemptions à cette obligation, le rôle des missions locales chargées du « *contrôle du respect de l'obligation de formation par les jeunes* » et de leurs partenaires ainsi que les données mises à leur disposition pour le faire.

Les dispositifs d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle permettant de satisfaire à l'obligation de formation sont des dispositifs d'accompagnement au bénéfice des jeunes de 16 à 18 ans mis en œuvre par Pôle Emploi, les missions locales et les Cap Emploi, du parcours de formation personnalisé réalisé par les Écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, du contrat de volontariat pour l'insertion ou encore des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les établissements médico-sociaux.

La FSU craint qu'avec cette obligation de formation de 16-18 ans en trompe l'œil, les politiques publiques mises en œuvre depuis 2009 qui ont mené à la situation existante (diminution des sorties sans qualification mais augmentation des NEET -Not in education, employment or training- et difficulté accrue d'accès au marché de l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés) perdurent. De plus, les réformes en cours dans l'Éducation nationale aux niveaux des lycées et la baisse de moyens dans le 2<sup>nd</sup> degré ne sont pas de nature à améliorer la situation.

Nous savons que le raccrochage des jeunes les plus éloignés de l'École ne peut se faire dans de bonnes conditions sans le développement de structures adaptées. Cela ne peut pas passer uniquement par le développement de parcours adaptés sans réellement de moyens dédiés. Des structures avec des moyens nouveaux doivent pouvoir se développer dans l'Éducation nationale, au collège et au lycée, pour prendre en charge ces jeunes. L'une des priorités doit porter sur les 20 000 jeunes qui se déscolarisent avant 16 ans chaque année.

**« L'une des priorités doit porter sur les 20 000 jeunes qui se déscolarisent avant 16 ans chaque année. »**

Malheureusement, la place qui est faite dans la circulaire de rentrée à la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans illustre bien le positionnement du ministère de l'Éducation nationale sur le sujet.

Bien que sonnant la mobilisation générale sur le traitement du décrochage, le ministère persiste à maintenir son action sous l'unique angle de la prévention des risques du décrochage. La mise en œuvre de l'obligation de formation est renvoyée d'une part à une simple information aux familles et d'autre part aux partenaires extérieurs par la mise en œuvre d'actions de formation. Il introduit ainsi dans le décret d'application, au titre des dispositions relatives à la poursuite de la scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, l'inscription et l'assiduité à des actions de formation en tout ou en partie à distance comme pouvant satisfaire

à l'obligation de formation. Pour la FSU, le ministère doit abonder les moyens, dès la rentrée de septembre 2020, pour scolariser l'ensemble des jeunes jusqu' à 18 ans, augmenter les moyens des MDLS et proposer de réels parcours de formation débouchant sur des qualifications reconnues par des diplômes.

**« La FSU prône une formation initiale obligatoire sous statut scolaire jusqu'à 18 ans et exige les capacités d'accueil pour y parvenir. »**

La qualité de la formation initiale de toutes et tous est nécessaire pour permettre les poursuites d'études du plus grand nombre et garantir un accès fructueux à la formation tout au long de la vie. C'est pourquoi la FSU prône une formation initiale obligatoire sous statut scolaire jusqu'à 18 ans et exige les capacités d'accueil pour y parvenir. L'obligation de formation de 16 à 18 ans telle qu'inscrite dans la loi « Pour une école de la confiance » de 2019 n'y répond pas.

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Enseignement agricole

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## Rentrée, budget, emplois, conditions de travail, ... Un changement de cap est nécessaire

L'année scolaire 2020-2021 débute dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle. Les conditions de la rentrée, dans ce cadre hors norme, sont donc évidemment les premières préoccupations de notre organisation.

Cette rentrée doit permettre de garantir l'accueil de tous-tes les élèves, étudiant-es, apprenti-es, stagiaires ainsi que les personnels dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Elle doit aussi permettre de reprendre la formation en présentiel pour un grand nombre de jeunes après une longue période d'éloignement de leur établissement et alors que les inégalités sociales et scolaires de notre pays ont été mises en lumière, voire se sont creusées, durant cette période.

Mais cette crise ne doit pas cacher les autres questions prégnantes pour l'Enseignement Agricole Public (EAP) : le budget 2021, le schéma de suppressions d'emplois, les conditions d'apprentissage des jeunes, les conditions de travail et d'emploi des personnels.

*« Mais cette crise ne doit pas cacher les autres questions prégnantes pour l'Enseignement Agricole Public (EAP). »*

## Conditions de rentrée 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, la FSU n'a eu de cesse d'exiger des mesures les plus protectrices possibles pour les agents comme pour les usagers.

Dans un contexte de reprise de circulation active du virus, il y a nécessité de :

- poser des préconisations sanitaires cadrées nationalement,
- assurer la fourniture des masques pour l'ensemble des élèves, étudiant-es, stagiaires et apprenti-es,
- prendre en considération la situation des agent-es vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables,
- mettre en œuvre un véritable plan de continuité pédagogique,
- clarifier les conditions de travail en distanciel en cas de reconfinement total ou partiel.

## Trop d'interrogations ou de mauvaises réponses

Sur ces différents points, trop d'interrogations persistent. Des réponses sur la répartition des HSE (heures supplémentaires effectives) pour la remise à niveau et l'accompagnement des élèves sont indispensables. Or ces HSE ne sont toujours pas notifiées aux établissements, ne permettant pas de préparer sereinement ce premier trimestre.

Des réponses sont également attendues face aux impasses en matière d'équipements informatiques des usagers et des personnels, qui ont été un problème important pendant le confinement.

Dans ce contexte pédagogique exceptionnel, les agent-es attendent des clarifications sur le télétravail et des règles claires sur la répartition entre présentiel et distanciel; mais aussi des informations et une concertation sur l'ajustement exceptionnel des programmes ou sur la réor-



ganisation des examens en regard du « dommage éducatif » avéré.

## *Des dégradations qui ne sont pas du seul fait du virus*

Mais les raisons de la dégradation des conditions d'apprentissage des apprenant-es ne se limitent pas à la crise sanitaire.

La suppression des seuils de dédoublement obligatoires qui avait provoqué un mouvement fort des personnels à la fin de l'année scolaire 2018-2019 et la remise en cause du coefficientage des heures d'Accompagnement Personnalisé (AP) en STAV qui a à nouveau mobilisé les enseignant-es en juin dernier sont 2 exemples de ces dégradations avancées.

Une évaluation du dispositif de seuil ainsi que son abandon doit être réalisée.

Niant le travail des enseignant-es, la Direction Générale de l'Enseignement et la Recherche (DGER) annonçait, en pleine crise sanitaire, la comptabilisation d'une demi-heure d'enseignement pour une heure d'AP en STAV. Bien que le financement pérenne de ces heures ne soit pas encore garanti, la mobilisation des personnels en juin a obligé la DGER à renoncer à cette pondération

## **Un budget 2021 qui doit changer de dogme**

L'EAP doit relever plusieurs défis : former un plus grand nombre d'agriculteur-trices pour répondre au renouvellement de générations qui se profile (50% de départ en retraite d'ici 10 ans) et les former aux changements de modes de production, de transformation et de distribution qui s'imposent.

Ces défis nécessitent un changement de cap budgétaire et donc du schéma d'emploi actuel (-300 emplois programmés à la suppression sur 2019-2022) qui, s'il était maintenu contribuera à fragiliser davantage encore l'appareil de formation. Un arrêt des suppressions de postes dans ce schéma d'emploi mortifère doit être opéré, comme le préconise le Sénat<sup>5</sup>.

Un plan d'aide d'urgence assumé pour l'ensemble des EPL touchés par la crise sanitaire est essentiel.

Le budget 2021 doit porter une ambition pour les personnels. A l'instar des revalorisations salariales dans l'Éducation nationale, les agent-es de l'EAP ne doivent pas rester sur le banc. Un financement complet des postes d'assistant-es d'éducation doit avoir lieu.

L'expérience des ACEN doit à nouveau être prise en compte et les contrats des ACER sécurisés.

Il y a, par ailleurs, nécessité a un véritable plan de déprécarisation, à l'image de l'urgence d'une reprise des travaux sur les conditions de travail des agent-es de CFAA et CFPPA.

## *Corriger la conduite de la mobilité des agents, après une année catastrophique*

Après un cycle de mutations calamiteux, lié la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique, renvoyant certaines mobilités jusqu'à la mi-août, un bilan doit être réalisé pour mesurer la part des impacts de l'absence de consultation des CAP-CCP et de la crise Covid sur ces mouvements.

**« Ces défis nécessitent un changement de cap budgétaire et donc du schéma d'emploi actuel [...] qui, s'il était maintenu contribuera à fragiliser davantage encore l'appareil de formation. »**

<sup>5</sup><http://www.senat.fr/presse/cp20200604c.html>

## Une vision d'avenir pour l'EAP

### *Un nécessaire nouveau schéma national des formations ambitieux pour l'EAP*

Le 6<sup>ème</sup> schéma national prévisionnel des formations expire au mois de décembre. L'élaboration du 7<sup>ème</sup> SNPF doit être l'occasion de donner pour les 4 prochaines années des lignes directrices ambitieuses à la hauteur des défis sociétaux du 21<sup>ème</sup> siècle (agricoles, alimentaires, environnementaux), la politique devant assurément guider le budget et non l'inverse !

### *Un plaidoyer pour l'agro-écologie dans les programmes scolaires*

Alors que la loi Pénicaud a donné la main aux seules branches professionnelles, il faut continuer de faire porter la voix de la communauté éducative sur les programmes de formation, en portant notamment l'agro-écologie et un autre modèle agricole. La FSU, avec le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) et l'Institut de recherche FSU, ont décidé de lancer et travailler sur un plaidoyer pour l'agro-écologie dans les référentiels.

**« La FSU, avec le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) et l'Institut de recherche FSU, ont décidé de lancer et travailler sur un plaidoyer pour l'agro-écologie dans les référentiels. »**



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Enseignement supérieur et recherche

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## Accueillir 35000 étudiant-es supplémentaires à moyens constants dans une situation de crise sanitaire !

Depuis plusieurs rentrées, face aux difficultés croissantes dans l'enseignement supérieur et la recherche, la FSU alertent sur la nécessité d'un plan d'urgence pour l'ESR. La rentrée 2020 qui conjugue contexte sanitaire exceptionnel et forte hausse des effectifs s'annonce comme une des plus compliquées de l'histoire récente.

### *Hausse des effectifs : la quadrature du cercle*

Hausse démographique, réussite exceptionnelle au baccalauréat avec 50000 bacheliers supplémentaires, taux de réussite plus élevés que d'habitude en licence, cette année l'ESR est face à une situation inédite : 3% de hausse des effectifs qui s'ajoutent au 2% de l'an dernier. Les établissements devront accueillir 35000 étudiant-es supplémentaires, c'est-à-dire l'équivalent des effectifs d'une belle université! Parcoursup a laissé 90000 bachelier-es sans propositions sur le chemin et parmi eux un nombre croissant d'élèves issus des filières S et ES qui ont par exemple saisi les Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) en Ile de France. Au cœur de l'été, alors que la rentrée était déjà organisée et les établissements fermés, la Ministre Frédérique Vidal a annoncé en urgence la création de 21500 places dans l'enseignement supérieur, dont 10000 en licence, faisant mine de découvrir une situation annoncée pourtant de longue date<sup>6</sup>. Rappelons qu'entre 2006 et 2019, alors que nous avons accueilli 430000 étudiant-es supplémentaires (dont 400 000 de plus à l'université), les recrutements annuels d'enseignant-es-chercheur-es ont diminué de moitié passant de 2670 en 2006 à 1332 en 2019.

*« entre 2006 et 2019, [...] les recrutements annuels d'enseignant-es-chercheur-es ont diminué de moitié . »*

### *Moyens nécessaires pour mettre à flot l'université*

Avec quels moyens peut-on accueillir et faire réussir ces futurs étudiant-es? La question reste posée. Aucun recrutement annoncé, aucun plan de programmation immobilière envisagé.

Le rattrapage des universités sous-dotées à hauteur de la dotation moyenne (et non maximale) nécessiterait d'ores et déjà, sans considérer la hausse des effectifs, la création de 7800 postes et près de 600 M' d'euros. Pour accueillir les 35000 étudiants supplémentaires, il faudrait en plus a minima 250 M' d'euros mais aussi 1200 professeurs et des locaux adaptés, rénovés et des m<sup>2</sup> supplémentaires !

*« Pour accueillir les 35000 étudiants supplémentaires, il faudrait en plus a minima 1200 professeurs »*

<sup>6</sup> Selon les prévisions du SIES 1,7M' d'étudiant-es sont attendu-es en 2020, 2,3M' en 2023 et 2,8M' en 2028

**« Le distanciel s’installe insidieusement comme une modalité d’enseignement à privilégier [...] alors que le confinement a mis à jour une réelle fracture numérique entre les étudiant-es. »**

## ***La crise sanitaire ne fait qu’aggraver une situation déjà critique.***

Les annonces faites tardivement par le Premier ministre (comblant les silences de la ministre) n’ont fait que confirmer ce qui avait été anticipé par certaines universités. Masques obligatoires en permanence, sanctions disciplinaires pour les contrevenants, respect « dans la mesure du possible » des gestes barrière et de la distanciation physique, sens de circulation pour éviter les croisements, etc. De toute évidence, la pénurie d’espace déjà forte, ne peut que s’aggraver. Nous n’avons pas les moyens d’enseigner dans les conditions immobilières actuelles en respectant la distanciation physique.

## ***L’enseignement « distanciel » doit rester l’exception***

L’appel à projet concernant « l’hybridation » des formations de l’enseignement supérieur lancé en juin, doté de plus de 20 millions d’euros, a retenu 15 projets et un amorçage a été fait pour 19 projets supplémentaires. Il annonce la « révolution numérique » souhaitée par la ministre Frédérique Vidal et la marchandisation de l’enseignement supérieur. Le distanciel s’installe insidieusement comme une modalité d’enseignement à privilégier, indépendamment du contexte sanitaire qui résonne dès lors comme une aubaine pour les entreprises privées prestataires de services numériques et pour le ministère en recherche de mètres carrés, alors que le confinement a mis à jour une réelle fracture numérique entre les étudiant-es. La FSU rappelle que le distanciel ne saurait en aucun cas être considéré comme un moyen « économique » de gérer l’augmentation des effectifs et la crise des locaux. L’université est et doit rester un lieu de vie sociale. Le présentiel doit rester la norme, le distanciel l’exception.

## ***Financement de la recherche et revalorisation des salaires***

Enfin, un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) visant à redorer la recherche française a été diffusé fin juillet pour un vote à l’automne, malgré l’arrêt des discussions durant la période de confinement, la forte mobilisation et l’opposition quasi unanime de toute la communauté universitaire. Précarisation et généralisation des statuts contractuels, renforcement de la concurrence et des inégalités, privatisation de la recherche et sous-financement au regard de l’objectif poursuivi de 1% du PIB pour la recherche publique sont notamment les points dénoncés. Le MESRI a annoncé l’investissement de 5 milliards d’euros sur 10 ans alors qu’il faudrait a minima pour rattraper le retard de la France que le budget de la recherche publique augmente de 6 milliards dès 2022 (deux marches de 3 milliards en 2021 et 2022) puis de 500 M’ d’euros chaque année pour atteindre 10 Milliards d’euros en 2030. Par ailleurs, la FSU rappelle que la revalorisation indiciaire des enseignant-chercheur-es et des chercheur-es de l’ESR dont les traitements sont gelés depuis 10 ans est plus qu’urgente pour amener leur rémunération au niveau des standards des pays comparables et à l’intérieur de la Fonction publique, au niveau des fonctionnaires de même catégorie.

**« La revalorisation indiciaire des enseignant-es-chercheur-es et des chercheur-es de l’ESR [...] est plus qu’urgente pour amener leur rémunération au niveau des standards des pays comparables »**





Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Quel avenir pour l'Éducation prioritaire ?

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## États généraux de l'Éducation prioritaire

### *Donner la parole aux acteurs de terrain*

**« la FSU donne la parole à l'ensemble des acteurs de terrain [...]au travers de la tenue d'états généraux départementaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021 puis nationaux le 28 janvier 2021»**

Après avoir tenu un colloque « Éducation prioritaire » le 2 octobre 2019, et enquêté auprès de la profession, la FSU donne la parole à l'ensemble des acteurs de terrain du premier et du second degrés : enseignants, coordonnateurs, formateurs, infirmières scolaires, personnels administratifs.... au travers de la tenue d'états généraux départementaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021 puis nationaux le 28 janvier 2021.

Le confinement et les très fortes perturbations de ces derniers mois ont vu s'opérer un transfert de la responsabilité pédagogique sur les familles (ou les élèves les plus âgés eux-mêmes), renvoyant ainsi chacun-e à son « destin scolaire ». Les inégalités scolaires, qui sont en France particulièrement corrélées aux inégalités économiques et sociales, ont ainsi été aggravées.

Le postulat de la FSU est que « tous les enfants et les jeunes sont éducatibles ».

Notre objectif est d'être force de propositions et de mobilisations pour poursuivre et renforcer la politique d'Éducation prioritaire (EP). Au travers de bilans des politiques d'EP menées et de débats, nous nous fixons l'objectif de construire avec tous les personnels des propositions pour une école qui participe à la réduction des inégalités, à la réussite de toutes et tous.

Le ministère s'exonère d'un véritable bilan de l'EP comme cela était pourtant prévu lors de la refondation de 2014, ce bilan devait avoir lieu en 2019. Parallèlement il a repoussé la révision de la carte et résume l'EP aux dédoublements des classes de CP et de CE1.

Les récents rapports de la cour des comptes, Azéma-Mathiot, Lafon-Roux, s'ils reconnaissent la nécessité d'avoir une politique d'EP, remettent en cause les principes qui existent actuellement, en préconisant une politique d'EP à 2 vitesses qui ne serait plus nationale, en envisageant de déshabiller les territoires d'EP au prétexte de répondre aux besoins des territoires ruraux. La FSU est par ailleurs bien consciente que les transformations envisagées notamment dans le rapport Azéma-Mathiot pourraient entraîner un renoncement à tout cadre national pour l'ensemble du système éducatif (gestion des moyens, mais aussi gestion des personnels, des carrières, de la mobilité...).

Au cours des États généraux lancés par la FSU dans les départements, différents thèmes seront abordés : enjeux pédagogiques, nouvelle cartographie et labellisation, responsabilité du pilotage et territorialisation, partenariats (familles, cités éducatives...), conditions de travail et d'apprentissages, reconnaissance de la spécificité d'enseigner en EP, collectif de travail... les finalités des dédoublements de classes dans le 1er degré pourront être interrogées : quelle réalité face à l'objectif affiché de « justice sociale », alors que s'y déploient l'encadrement des pratiques pédagogiques et un resserrement accéléré sur les « savoirs fondamentaux »... qui accentuent les inégalités scolaires.

Il ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés. Ce sera tout l'enjeu de la poursuite de la politique d'EP et de la révision de la cartographie nationale. Aux personnels engagés au quotidien d'intervenir pour construire l'école de demain.

### *Mise en concurrence Éducation prioritaire / Zones rurales*

L'académie d'Orléans-Tours montre l'exemple en commençant à appliquer les préceptes du rapport Azéma-Mathiot avant l'heure. Les collèges sont désormais classés en 7 catégories qui

dépendent de l'indice de positionnement social (IPS), de l'effectif de l'établissement, de sa proportion d'élèves en ULIS et UPE2A et du nouvel « indice d'éloignement ». Sans supprimer le label « Éducation prioritaire », un seuil unique de dotation, fixé à 30 élèves est octroyé à tous les collèges. Une allocation progressive de moyens s'ajoute éventuellement en complément. Le résultat fait office de démonstration : certains collèges de REP et REP+ se voient rétrogradés dans des catégories moins dotées, derrière de petits collèges ruraux éloignés. De plus il leur faut prendre sur des moyens d'enseignement pour ouvrir des classes de 26 élèves.

Pour la FSU, soit le contexte économique et social d'une zone rurale est défavorable donc les écoles et établissements doivent dépendre de la politique d'Éducation prioritaire comme c'est déjà le cas pour une centaine de réseaux, soit c'est aux problèmes d'enclavement que l'on doit chercher des réponses.

La nomination le 26/07/2020 de Nathalie Elimas, députée du Val-d'Oise, comme secrétaire d'État chargée de l'EP, permet-elle de penser que le dossier de l'Éducation prioritaire sera traité sous de meilleurs auspices que ne le fait craindre le rapport Mathiot-Azéma ? Un avenir proche nous le dira.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

**2S2C**

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



La circulaire du 04/05/2020 a précisé les conditions de réouverture des établissements scolaires suite aux deux mois de confinement. Il s'agissait bien d'un contexte dans lequel l'ensemble des élèves ne rentraient pas, notamment en raison d'une distanciation physique obligatoire. Le dispositif 2S2C a été pensé, donc, comme un moyen de proposer des pratiques et activités aux élèves n'étant pas en cours, faute de place. Depuis le début, nous avons dénoncé ce qui est une externalisation des services publics déguisée. La FSU dénonce le dispositif 2S2C qui renvoie vers les collectivités territoriales, les associations et les fédérations des missions du service public d'éducation sans que le respect des protocoles sanitaires ne soit garanti. Ce dispositif générerait de nouvelles inégalités dans un contexte où il est nécessaire de les combattre.

**« Ce dispositif générerait de nouvelles inégalités dans un contexte où il est nécessaire de les combattre. »**

Par ce biais, le ministre de l'Éducation nationale continue d'avancer dans son projet d'une école recentrée sur les « fondamentaux » (français, mathématiques) avec des suppléments d'âme que seraient l'EPS et les enseignements artistiques, ce qui revient à renvoyer ces disciplines dans une logique de périscolaire ou d'extra-scolaire.

### ***L'état des lieux***

Seulement 7685 collégiens ont été concernés et 2,5% des écoliers, avec des inégalités entre les communes liées au développement déjà à l'œuvre des activités périscolaires et à l'importance de leurs infrastructures sportives et culturelles. Les raisons sont multiples mais se résument à une chose : ni les enseignant-es, ni les collectivités, ni les parents d'élève n'en veulent !<sup>7</sup>

### ***Rapport parlementaire***

Pour les rapporteurs, l'enseignement de l'EPS et des disciplines artistiques par les professeurs des premier et second degrés ne doit pas être remis en cause. Le 2S2C ne doit pas empiéter sur le temps scolaire consacré aux enseignements.

Le ministère doit prendre en compte une grande convergence dans les expressions et affirmer que le temps scolaire doit être conduit par les enseignant-es et consacré à tous les enseignements obligatoires sous ses différentes formes. Aucune concurrence avec d'autres activités proposées par des intervenant-es extérieur-es ne doit avoir lieu sur le temps scolaire, quel que soit le dispositif.

Aucun élève ne doit manquer aux enseignements obligatoires, dans aucune discipline.

<sup>7</sup>Voire les différents communiqués en annexe.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Évaluation : une obsession aux effets délétères

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## Les évaluations de la rentrée 2020 : des discours contradictoires à propos de la centration sur les fondamentaux

« Ce système met en concurrence directe CFA et lycée professionnel »

La rentrée donnera lieu à des tests de positionnement obligatoires en français et en maths pour les élèves de CP, CE1, sixième et seconde, facultatifs pour les autres niveaux. Le modèle est affirmé : ce sont des outils de positionnement et la procédure automatisée permet à l'enseignant-e de recevoir très rapidement les résultats individuels. Des outils sont fournis pour prioriser les compétences qui restent à acquérir. La logique habituelle de la politique d'évaluations voulue par Blanquer s'enrichit du contexte particulier des périodes de confinement et post-confinement et de leurs effets sur les apprentissages.

La version 2020 renforce encore la place de certaines compétences par rapport à d'autres. Ainsi, l'amélioration de la fluence (nombre de mots lus par minute) se trouve confortée, par son importance dans l'évaluation, comme stratégie majeure de développement de la compréhension des écrits, ce qui est une vision des plus restrictive des apprentissages nécessaires aux compétences de compréhension. Ce renforcement sur les dimensions les plus instrumentales des apprentissages est encore renforcé par les outils de personnalisation proposés.

Quant à la réalité des usages et de leurs effets positifs sur les apprentissages, hormis le leurre de mesures tautologiques qui constatent que les élèves sont plus performants dans des domaines densément enseignés, rien ne vient corroborer aujourd'hui les certitudes scientifiques censées fonder le modèle.

L'affirmation réitérée de l'importance des savoirs fondamentaux se traduit par une consigne sans ambiguïté : la priorité est donnée à l'enseignement des compétences fondamentales de français et de mathématiques. Mais cette injonction s'associe à une liste de priorités qui finit par couvrir une bonne part des domaines d'apprentissages (langues étrangères, EPS, arts et culture, ...).

La réalité est que la pression organisée par les compétences mesurées dans les évaluations conduit les enseignant-es à des hiérarchisations différentes de celles des programmes sans vouloir les énoncer de manière exclusive. Mais malgré les précautions discursives, le discours institutionnel fait partout pression pour une recentration sur les fondamentaux. La circulaire de rentrée autorise d'ailleurs que des aménagements d'emploi du temps soient organisés dans ce sens au collège.

Le rapport publié par l'Inspection générale en juin 2020 affirme la faible exploitation pédagogique des évaluations nationales. Le modèle idéal décrit par le discours ministériel est loin des difficultés de sa mise en œuvre.

« Le modèle [d'évaluation] idéal décrit par le discours ministériel est loin des difficultés de sa mise en œuvre. »

## Évaluation et personnalisation des enseignements / dispositifs d'aide

La personnalisation des enseignements peut apparaître comme une stratégie volontariste centrée sur la réussite des élèves et la prévention de leurs difficultés. La réalité est plus complexe : une fois identifié le besoin de l'élève, il ne suffit pas de le mettre en exercice individualisé sur cette notion pour lui permettre de dépasser ses difficultés.

Tout d'abord parce que les savoirs sont interdépendants et qu'une conception morcelée et successive d'apprentissages ponctuels fabrique plus de difficultés qu'elle n'en résout.

**« Là où il faudrait défendre l'amélioration qualitative de l'enseignement en classe [...] on laisse au contraire s'installer l'idée d'un enjeu essentiel dans le hors-classe . »**

Ensuite parce qu'il ne s'agit pas de la seule pratique quantitative d'exercices mais d'un travail intellectuel qui pour dépasser les obstacles à la compréhension a besoin de s'inscrire dans des échanges sociaux et des activités collectives qui sont, par ailleurs, déterminantes de la motivation de l'élève à s'engager dans les apprentissages.

Pour ces raisons, un modèle d'organisation de la classe basé sur la personnalisation est loin d'assurer la réussite de tous les élèves. Il conduit au contraire à une vision technocratique où le traitement algorithmique des évaluations prétend se substituer à l'analyse des difficultés de l'élève. Enfin, par la multiplication des situations personnalisées nécessaires, il finit par conduire à un isolement des élèves face à l'exercice dont on peut craindre qu'il décourage plus qu'il n'aide.

Tout cela ne nie pas la nécessité d'une évaluation des besoins mais la situe dans un ensemble de ressources pédagogiques et didactiques en la relativisant au rang d'un outil parmi d'autres. Cela demande aussi une attention à ce que la mesure de la compétence de l'élève ne puisse se situer dans des perspectives classantes et concurrentielles entre élèves. Or, faute d'une véritable prévention de ce risque, nous constatons le renforcement des comportements de compétition.

De l'école au lycée, les moyens mis en œuvre par la circulaire de rentrée 2020 pour aider les élèves visent rarement la classe elle-même mais un ensemble de dispositifs organisés en sus. Là où il faudrait défendre l'amélioration qualitative de l'enseignement en classe, que ce soit par l'attribution de moyens ou par la formation des enseignant-es, on laisse au contraire s'installer l'idée d'un enjeu essentiel dans le hors-classe qu'il s'agisse de souligner l'importance accrue du partage des objectifs pédagogiques avec les parents, de financer des heures supplémentaires pour les enseignant-es ou de soutenir le développement d'une offre marchande toujours plus importante quoique réservée aux familles qui sont en mesure de les financer.

## **Transformation du métier enseignant**

Ce modèle de personnalisation des apprentissages par positionnement des compétences conduit à une véritable transformation du métier enseignant qui ferait d'eux de simples opérateurs chargés de mettre en application des dispositifs prescrits. Les recherches en sciences de l'éducation qui ont montré l'impasse d'une telle vision sont pourtant nombreuses. C'est au contraire dans le développement des compétences enseignantes à mieux analyser les difficultés d'apprentissage et à construire des situations didactiques et pédagogiques adaptées à les résoudre que doivent s'inscrire les progrès qualitatifs du service public d'éducation.

Dans ce domaine, les annonces réitérées de développement de la formation continue des enseignant-es, toujours largement insuffisante, ne répondent pas à la demande enseignante en préférant cibler l'accompagnement des réformes plutôt que le développement des compétences professionnelles.

## **Évaluation des écoles et des établissements**

L'évaluation des établissements et des écoles est dans les cartons pour 2020-2021, à commencer par les collèges. Selon le conseil d'évaluation de l'école, installé en juin dernier, elle se ferait en deux temps : d'abord une auto-évaluation, puis une évaluation externe.

Les différents enjeux évaluatifs dont il a pourtant été maintes fois montré qu'il convenait de les traiter séparément, sont à nouveau mêlés interprétant des résultats destinés à identifier les besoins des élèves dans d'autres perspectives : celles de l'évaluation des établissements ou des enseignant-es. On sait les risques du « *teach to test* » !

Les critiques de cette conception « couteau suisse » des évaluations sont quasi unanimes.

C'est pourquoi le Conseil d'évaluation de l'École a proposé que les évaluations d'établissement ne puissent être confondues avec la mesure des résultats des élèves. Le projet qu'il défend pourrait séduire, se fondant sur « *une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'établissement* » dans la dynamique d'un « *apprentissage collectif* » et d'une « *démarche participative d'évaluation* ».

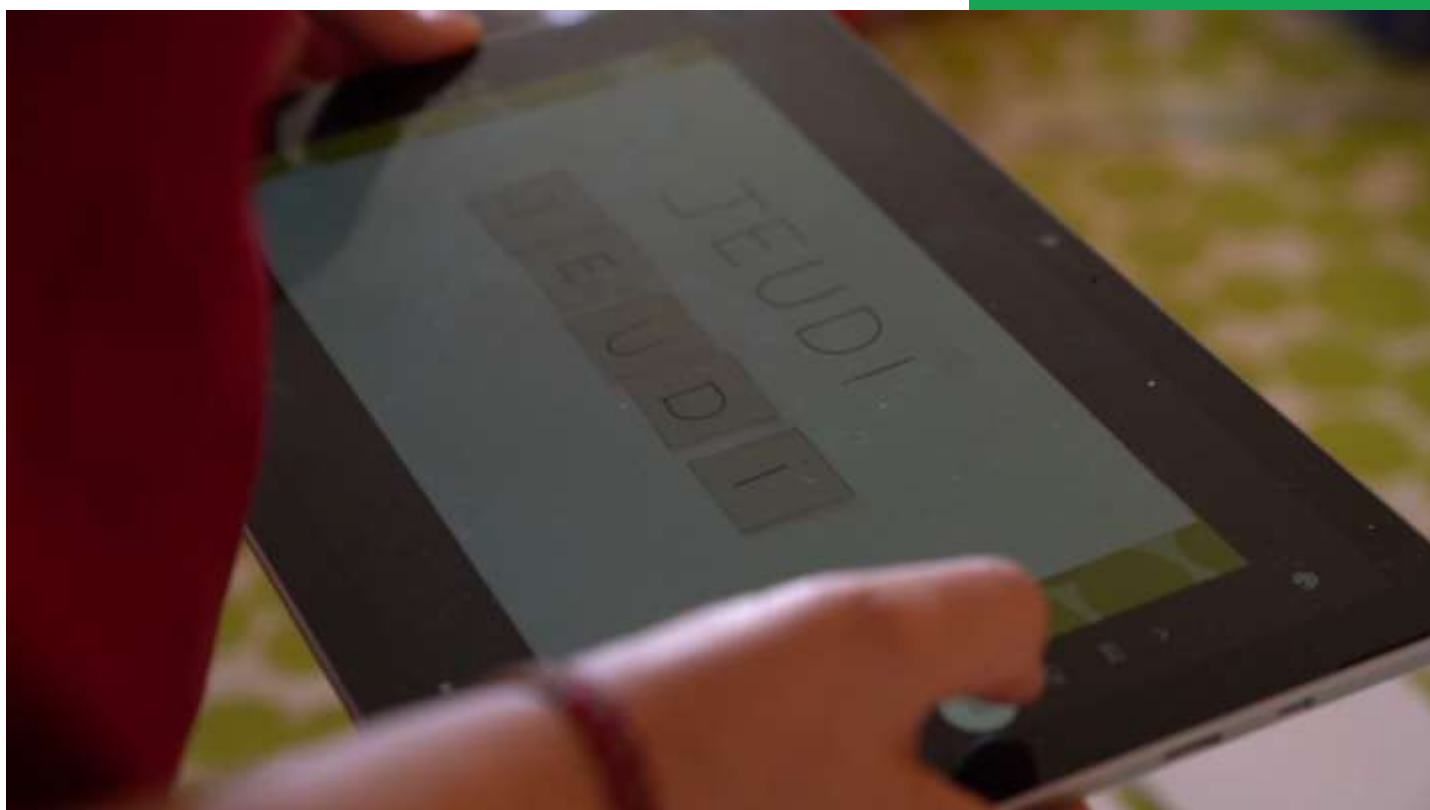
Mais l'histoire récente a montré comment l'affirmation réitérée d'une « *école de la confiance* » s'était traduite, dans la réalité, par un regain d'autoritarisme et d'injonctions hiérarchiques. La condition pour que les évaluations d'établissement puissent réellement servir l'amélioration du service public d'enseignement scolaire est dans l'évolution globale des conceptions de pilotage du système. Tant que l'institution ne concevra pas que ce pilotage doit se fonder sur reconnaissance de la compétence professionnelle de l'enseignant-e, de sa capacité à analyser son enseignement et à le faire progresser par la formation et non par l'infantilisation et l'autoritarisme, il n'y aura pas de possibilité d'une « *évaluation en toute confiance* »

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## **Transition numérique**

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



## *La transition numérique est un fait*

Elle impacte nos métiers et la société et a ses promoteurs et ses détracteurs, ses bénéficiaires et ses laissés pour compte.

La digitalisation des données et du travail peut prendre plusieurs voies. Les impacts de cette transition (à travers les administrations, les orientations, les transformations, les entreprises, leurs produits, leurs services ou leurs usages) sur l'emploi, les conditions de travail, la nature et l'organisation du travail, doivent être étudiés, analysés, critiqués et pensés du point de vue des intérêts des travailleurs, des utilisateurs et de l'intérêt général. Dans tous les cas ces transformations doivent être évaluées d'un point de vue économique, social et environnemental en plus de l'évaluation relative à la satisfaction de l'accomplissement de la mission.

C'est notamment le cas dans les missions d'éducation et de formation.

## *Les enseignements du confinement*

La période de confinement a conduit à recourir à de nombreux outils et services numériques. Sans confondre transition numérique et travail à distance confiné, il est indéniable que cette période a permis des expérimentations que nous étudions, aussi bien les aspects positifs qu'elles ont produit que les risques et dangers qu'elles comportent et qu'il convient d'analyser. Elle a mis en évidence que les élèves, les étudiants et leurs familles ne sont pas tous correctement équipés et formés pour participer à ces expérimentations de continuité du service public en mode dégradé. De nouvelles inégalités technologiques et d'équipement s'ajoutent aux inégalités sociales, culturelles ou de revenu.

Les personnels ont eu recours le plus souvent à leur propre matériel et connexion personnelle, ce qui n'est pas sans poser problème ; ils-elles ont pu tester de nombreux services et application de visioconférence, de classe virtuelle et de plate-forme de ressources pédagogiques, ce qui pourrait faire évoluer certaines pratiques de réunion et de travail en équipe. Mais parfois, cela n'a pas été le cas, par manque de connexion, de formation ou de confiance en l'outil, de motivation en cette forme de travail à distance.

Au niveau pédagogique et didactique, l'expérience a confirmé les résultats de la recherche à savoir que les taux d'abandon des enseignements en ligne sont massifs (80% dans le cas des MOOC) et que la pédagogie à laquelle est formée la majorité des enseignant-es nécessite une interaction visuelle, auditive et tactile en présence de l'enseignant-e et des apprenant-es sans oublier les interactions entre pairs. Enseigner dans le cadre de formation à distance ne s'improvise pas et ne répond pas aux attentes d'une majorité d'enseignants comme d'élèves et étudiant-es : comme l'a écrit la FSU au moment du confinement (cf. le plan pour la jeunesse), « l'enseignement, c'est en présentiel ! » ; la question pédagogique ne se pose pas de la même façon en fonction de l'âge des élèves/étudiants, ni de leurs difficultés à entrer dans les apprentissages : l'oralisation des consignes, les interactions dans la classe sont irremplaçables. Le transfert de la responsabilité pédagogique sur les familles des élèves les plus jeunes renforce les inégalités scolaires. Ainsi dans l'état actuel des parties prenantes, la généralisation de ces expériences ne devrait pas contribuer à améliorer la réalisation des missions de formation et d'éducation des élèves et des étudiants. Le recours à un enseignement en présentiel est indispensable.

**« De nouvelles inégalités technologiques et d'équipement s'ajoutent aux inégalités sociales, culturelles ou de revenu. »**

**« Le recours à un enseignement en présentiel est indispensable. »**



## *Pour une transition numérique réfléchie*

Au-delà de l'expérience du confinement, la transition numérique au niveau de l'éducation, de la formation et de la recherche se poursuit et doit être très sérieusement étudiée du point de vue de son efficacité comme de ses bénéfices ou ses dégradations sociales, environnementales ou économiques. *« Les révolutions numériques et écologiques sont porteuses de mutations d'une intensité telle que les réponses ne peuvent être laissées aux lois du marché et du chacun pour soi »*

C'est ce à quoi s'est engagée la FSU en retenant au cours du Congrès de Clermont-Ferrand un mandat d'étude sur l'intérêt et l'opportunité *« d'une politique publique du numérique éducatif et notamment la création d'un service public du numérique éducatif et scolaire »*.

**« Ces choix représentent une régression pédagogique qui vont dégrader les conditions d'apprentissage des élèves »**



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

**Équipes  
pluriprofessionnelles :  
une richesse de  
l'Éducation nationale à  
maintenir**

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



# ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES : UNE RICHESSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE À MAINTENIR

La FSU est très attachée aux équipes pluriprofessionnelles qui interviennent dans les écoles et établissements. Or trois catégories en particulier sont dans le collimateur du gouvernement : infirmier-es conseiller-es de santé, assistant-es social-es, PsyEN, alors que leurs regards croisés permettent une approche globale des difficultés des jeunes. L'action éducative de ces personnels est indispensable en complémentarité de l'action pédagogique des enseignant-es pour permettre la réussite scolaire du plus grand nombre.

*« leurs regards croisés permettent une approche globale des difficultés des jeunes. »*

Ces personnels sont cependant sur la sellette : ils n'ont que peu de moyens, une moindre reconnaissance de leur qualité professionnelle, et surtout, ils connaissent des attaques récurrentes relatives à leurs missions et à leurs conditions de travail.

Dernière en date, un rapport de la Cour des comptes publié le 27 mai dernier qui, doté d'indicateurs erronés, centre son regard sur l'action des médecins scolaires (visites médicales de la 6ème année et de celle des mineur-es abordant une formation professionnelle) et produit une analyse biaisée. Empreint d'une vision restrictive de la santé, ce rapport balaie l'absence de régulation de l'offre médicale en France et propose comme solution la résurgence d'un service de santé scolaire dissous en 1982 en raison de son coût, son obsolescence et son inadaptation à l'évolution des besoins de santé des jeunes et de la population. Regroupant les infirmier-es, les assistant-es de service social, les PsyEN, piloté par les médecins scolaires devenu médecins de santé publique. Ce service de santé, situé hors des compétences de l'éducation nationale, conduirait à son externalisation et sa privatisation. Ainsi, la santé à l'École échapperait à la communauté scolaire et perdrait comme objectif principal la lutte contre les inégalités sociales et de santé au service de la réussite scolaire.

Par ailleurs, ce rapport, totalement à charge des personnels, attaque et dénature gravement leurs missions.

*« la santé à l'École échapperait à la communauté scolaire et perdrait comme objectif principal la lutte contre les inégalités sociales et de santé au service de la réussite scolaire. »*

En ce qui concerne les PsyEN, le rapport préconise une redéfinition de leurs missions en particulier pour le second degré puisque la cour des comptes prend prétexte de l'extension des missions des professeurs principaux sur l'orientation et de la loi confiant aux régions des missions d'information sur les formations et les métiers, pour déconnecter l'orientation de la psychologie. L'application du rapport consisterait à balayer ce qui fait leur cœur de métier, pour limiter leurs activités à la détection précoce des troubles psychologiques et des apprentissages, au suivi des enfants et adolescent-es handicapé-es et à l'éducation à la santé. C'est une vision médicalisante et hygiéniste de la psychologie, qui s'imposerait au détriment du travail avec les équipes pédagogiques pour comprendre les difficultés globales des adolescent-es.

Les infirmier-es conseiller-es de santé de l'Éducation nationale verraient elles-eux aussi médicaliser leurs actions niant notamment la dimension éducative et le rôle spécifique de leurs missions au service de la réussite scolaire. Le cœur de l'activité d'un-e infirmier-e de l'Éducation nationale repose sur sa capacité à répondre quotidiennement aux demandes et aux besoins des élèves qu'il-elle accueille pour quelque motif que ce soit, dès lors qu'il y a une incidence sur leur santé et leur scolarité. Ces consultations infirmières à la demande, libres et gratuites, créent les conditions d'amélioration de leur assiduité scolaire et donc leurs chances de réussite. Référent-es en santé de la communauté scolaire, les infirmier-es de l'Éducation nationale doivent rester au service des élèves, affecté.es dans les établissements scolaires, au sein d'une véritable équipe pluriprofessionnelle, sous la hiérarchie des chefs d'établissement. Ainsi, les projets de transfert de la « santé en milieu scolaire de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales » comme tout projet de « création d'un service de santé scolaire en académies » et la médicalisation sous-jacente qu'ils contiennent ne permettraient plus de répondre

# ÉQUIPES PLURIPROFESSIONNELLES : UNE RICHESSE DE L'ÉDUCATION NATIONALE À MAINTENIR

---

aux besoins exprimés des élèves et renforceraient des inégalités déjà trop marquées.

Pour tous ces personnels, outre la dénaturation des missions, la dégradation des conditions de travail est un autre point commun des attaques actuelles. Les personnels sociaux, par exemple, ont reçu l'injonction de leur redéploiement du 2<sup>nd</sup> degré vers le 1er degré. Alors que les assistant-es sociaux-ales, conscient-es des besoins, réclament depuis longtemps des moyens dédiés pour le 1er degré, la réponse à leur demande est une attaque en règle : les personnels refusent un redéploiement qui se ferait au détriment de l'action dans le 2<sup>nd</sup> degré et dégraderait encore les conditions de travail des agents.

Le rapport de la cour des comptes vient en appoint au projet de loi 3D (future loi de décentralisation 3D : décentralisation, déconcentration, différenciation) : il alimente la volonté gouvernementale de décentraliser les 20000 emplois que représentent les infirmier-es-EN, les AS et PsyEN. Il propose une vision comptable tronquée qui s'inscrit à rebours de la recherche de la réussite scolaire des élèves et étudiant-es.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

# Suppression du paritarisme : quelles conséquences pour les personnels ?

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020





## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNELS?

La loi de *Transformation de la Fonction publique* (TFP) du 6 août 2019 organise la casse du statut général de la Fonction publique notamment par la suppression drastique de la plupart des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) et de la fusion des CT et CHSCT.

**« Pour les personnels, cette loi aboutit à l'individualisation des situations et au développement de l'autoritarisme et de l'opacité des décisions. »**

Ce que le gouvernement présente comme une opération de « déconcentration managériale » pour plus de proximité avec les agent-es n'est en réalité rien d'autre que la volonté d'abattre un des piliers du statut qu'est la participation des fonctionnaires, via leurs représentant-es élu-es, au contrôle de leur carrière : le paritarisme.

Ce statut, élaboré à la Libération, modernisé et étendu aux trois versants de la Fonction publique en 1983, était en effet fondé sur trois principes : égalité, indépendance, responsabilité. Or, le paritarisme est la modalité qui permet d'inscrire ces principes dans le réel du fonctionnement des services. En effet, le paritarisme c'est l'existence d'instances où sont représentés les agent-es pour le traitement de l'ensemble des questions de carrière. C'est un élément essentiel pour permettre une gestion transparente et équitable pour l'ensemble des personnels. En supprimant la quasi-totalité des compétences des commissions paritaires, cette loi tourne le dos aux principes fondateurs de 1946.

Pour les personnels, cette loi aboutit à l'individualisation des situations et au développement de l'autoritarisme et de l'opacité des décisions.

Les CAP sont dessaisies des compétences en matière de mobilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un premier bilan des opérations de mutations hors CAP peut être fait.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce sont les compétences en termes de promotion et d'avancement et pour 2023 la modification des périmètres des instances et la fusion des comités techniques (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

### ***Premier bilan concernant les mutations***

Les mutations se déroulent en deux phases successives :

Dans le premier degré : une première phase interdépartementale (pour changer de département) gérée par les départements et le ministère, puis une phase intradépartementale (pour obtenir un poste dans le département) gérée dans chaque département.

Dans le second degré, une première phase inter-académique (pour changer d'académie) est gérée par les académies et le ministère puis une phase intra-académique (pour obtenir un poste dans l'académie) est gérée dans chaque rectorat.

Auparavant, les élu-es en CAP avaient connaissance de l'ensemble des données liées aux opérations de mutations à chaque étape. Ils et elles pouvaient:

- o porter une appréciation et proposer des modifications dès la phase de rédaction
- o des notes de service, nationales, académiques, départementales définissant les règles de mutation ;
- o vérifier les vœux et les barèmes des participant-es en fonctions des règles établies dans les notes de service ;
- o vérifier les projets de mouvement des personnels enseignants pour s'assurer que l'attribution des postes était faite dans le respect des règles, des barèmes et des vœux exprimés par les personnels.

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNELS?

Les représentant-es élu-es des personnels pouvaient vérifier ces projets, détecter et faire corriger des erreurs et proposer des améliorations.

Cette année, les enseignant-es des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ont donc participé aux opérations de mutations selon les nouvelles modalités. Le premier bilan se révèle désastreux.

### *Nombreuses modifications des notes de services départementales*

Ces notes ont été publiées, parfois avec de nombreuses modifications, sans consultation préalable des organisations syndicales engendrant des problèmes de compréhension des nouvelles règles, de leurs modalités d'application.

*Ex. : création d'un critère de barème « renouvellement du premier vœu » sans précision de l'année de départ pour le décompte du renouvellement.*

### *Dialogue social réduit à peau de chagrin*

Contrairement aux assurances données par le ministère, de nombreux rectorats et départements ont réduit à néant les communications avec les organisations syndicales. L'administration a ainsi souvent refusé de répondre aux questions qu'elles relèvent d'une situation individuelle ou collective (application d'une règle).

Chaque enseignant-e a ainsi dû interroger l'administration à propos de sa situation. Ainsi sous prétexte de plus de proximité avec les personnels, l'individualisation de la gestion des personnels a conduit à un manque de lisibilité, de transparence des réponses apportées et des décisions prises. Parfois les enseignant-es n'ont pu obtenir aucune réponse, les services qui, ayant connu des réductions d'effectifs, étaient débordés.

### *Des règles mouvantes*

Modification de règles définies dans la note de service durant les opérations de mobilité sans informations des personnels ni des organisations syndicales.

*Ex. : Renvoi de l'accusé de réception de la saisie des vœux pour valider la participation d'un enseignant alors que cet accusé de réception n'était pas prévu dans la note de service départementale.*

### *Vérification des barèmes*

Les représentant-es élu-es des personnels n'ont plus accès à l'intégralité des vœux et des barèmes comme cela était le cas auparavant. Chaque participant-e au mouvement est censé vérifier son barème seul-e et signifier les erreurs à l'administration, sans garantie de prise en compte de la demande. Il en résulte inévitablement des erreurs qu'il est impossible de quantifier. Les élu-es des syndicats de la FSU ont néanmoins tout mis en œuvre pour accompagner les participant-es dans cette étape cruciale.

**« Il en résulte inévitablement des erreurs qu'il est impossible de quantifier. »**

### *Information individuelle minimale des résultats*

Dans le premier degré, en cas de mutation obtenue, l'enseignant-e connaît : le poste, s'il s'agit d'une affectation à titre définitif ou provisoire, et le rang de ce vœu.

**« La mise en place de cette nouvelle procédure a été chaotique. »**

Si l'enseignant-e n'a pas obtenu son premier vœu : la raison de non obtention de ce 1<sup>er</sup> vœu (poste non vacant ou barème insuffisant), ainsi que le rang de classement pour ce vœu par rapport au nombre de demandes (par exemple : l'enseignant-e est classé-e 50ème sur 70 demandes). En aucun cas cette information ne permet de comprendre les raisons de son affectation.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les enseignant-es ont bénéficié d'un certain nombre d'informations sur leur 1<sup>er</sup> vœu mais, sur les vœux suivants, seule était mis à leur disposition le barème nécessaire pour y être affecté-e. Aucune information sur le rang du candidat-e par rapport au dernier muté sur l'académie par exemple. Pour les candidats au mouvement sur les postes spécifiques, dans la très grande majorité des cas, aucune information n'a été communiquée sur les avis portés sur la candidature, ce qui empêche de se situer et d'envisager sereinement une candidature lors d'un prochain mouvement.

### *Gestion des recours rocambolesque*

Il s'agissait de donner la possibilité aux participant-es non satisfait-es de leur mutation de faire un recours auprès de l'administration. Chaque recours étant traité lors d'une réunion entre l'administration et l'organisation syndicale représentative mandatée par l'agent-e.

La mise en place de cette nouvelle procédure a été chaotique.

**« Dans ces conditions, la possibilité des recours érigée comme grande nouveauté au bénéfice des personnels ne tient pas ses promesses. »**

Ces échanges bilatéraux, ont été rendus plus compliqués en raison de la crise sanitaire mais aussi de retards pris dans le déroulement des opérations de mobilité, dû à des problèmes informatiques, qui ont contraint à repousser les résultats et à traiter les recours durant les vacances d'été.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, de nombreux recours concernant le mouvement inter-académique n'étaient pas traités alors que la phase intra-académique se déroulait excluant de fait la participation d'agent-e recevant une réponse positive à leur recours.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'administration a opposé des refus de traitement de recours sans explication : dans certains départements, ce sont les recours pour maintien sur poste, dans d'autres ce sont les non affectés ou encore refus de tous les recours au motif qu'aucun poste n'est disponible. Il y a eu le refus de tenir une réunion, exigeant uniquement des échanges par mails, l'information de la date de la réunion le 16 juillet au matin pour l'après-midi.

Dans ces conditions, la possibilité des recours érigée comme grande nouveauté au bénéfice des personnels ne tient pas ses promesses. Les syndicats de la FSU le feront savoir à l'administration lors des réunions de bilan et exigeront des améliorations dès le prochain mouvement.

### *Prochain changement : promotion et avancement*

A partir du 1er janvier 2021, les CAP n'examineront plus les tableaux d'avancement d'échelons ni de promotion de grade, et les personnels n'auront aucun recours contre la décision de non-

### QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNELS?

promotion ou d'opposition à promotion. C'est donc dans une totale opacité que ces opérations seront effectuées au détriment d'un traitement juste et équitable de l'ensemble des personnels. Quant à l'égalité femmes-hommes dans les promotions tant recherchée par le ministère, elle risque de prendre du retard sans les interventions des organisations syndicales.

#### *Quel devenir pour les instances ?*

Un projet de décret, rejeté à l'unanimité en Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE) le 16 juillet 2020 prévoit de redéfinir l'architecture des CAP en les regroupant par catégorie hiérarchique. Actuellement les CAP sont instituées par corps et sont donc en prise avec les métiers et constituent de ce fait des lieux de dialogue social pertinents.

Un second projet de décret prévoit de fusionner les comités techniques (CT) et les comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) en un comité social d'administration (CSA). Il s'agit là encore d'affaiblir la représentation des personnels. Alors que les CHSCT ont montré toute leur utilité lors de la crise sanitaire, cette fusion aura inévitablement des conséquences négatives dans la prévention des risques professionnels et impactera de fait la santé des personnels.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

**Hiérarchie,  
risques psychosociaux  
et dégradation des  
conditions de travail**

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020



# HIÉRARCHIE, RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le constat est récurrent et corroboré par des études et enquêtes : les conditions d'exercice professionnel à l'Éducation nationale se dégradent. La crise épidémique en a parfois été le révélateur mettant en évidence les conséquences de ces dégradations sur les personnels.

Sans aucun doute, l'insuffisance des moyens, la croissance des emplois précaires et la faiblesse des rémunérations en constituent des facteurs essentiels mais il apparaît de plus en plus clairement que les modalités même avec lesquelles s'exercent le pilotage de l'action publique d'éducation contribuent largement à cette dégradation.

Le suicide de Christine Renon, il y a bientôt un an, avait révélé la situation dans laquelle des personnels peuvent se trouver quand la multitude des injonctions, y compris parfois contradictoires, finit par empêcher l'exercice correct de leur travail, conduit à d'insupportables pressions, sans que puissent être maintenus le sens et la valeur de leur activité.

- o L'introduction de méthodes managériales,
- o la relativisation du cadre réglementaire au profit de la personnalisation du pouvoir,
- o la contrainte d'indicateurs essentiellement destinés à des finalités budgétaires ou communicationnelles

ont fini par produire une perte de sens de l'action professionnelle dont les effets sont très coûteux pour les personnels. Ces dégradations de la relation hiérarchique et leurs conséquences touchent plus fortement les femmes, les contractuel-les et les agent-es confronté-es à des difficultés personnelles les rendant plus fragiles.

Le travail des CHSCT avait contribué à la mise en évidence des effets de ces évolutions sur la santé physique et mentale des personnels. Ces instances avaient développé leurs capacités pour prévenir, alerter et résoudre les difficultés. L'implication importante des élus syndicaux avait fortement contribué à une efficacité croissante de ces instances. Les changements prévus par la loi TFP risquent au contraire de la restreindre par un fonctionnement qui empêchera plus facilement la mise en évidence des dysfonctionnements.

Il est temps que notre institution rappelle avec fermeté à l'ensemble de ses cadres que la prévention des risques psychosociaux est inscrite dans leurs missions puisqu'elle constitue une obligation de tout employeur, y compris pour l'État.

L'Éducation nationale semble sourde aux alertes qui lui sont adressées. Au contraire, elle multiplie les injonctions en confondant, au prétexte de loyauté et d'exemplarité, les obligations du fonctionnaire vis-à-vis des finalités de la politique nationale avec un exercice autoritariste de la hiérarchie. Alors que le ministre annonçait, au début de son mandat, vouloir réunir les conditions d'une école de la confiance, nous constatons aujourd'hui une situation des plus dégradées où bien des agent-es doutent de leur institution.

Une telle dégradation ne peut que desservir la qualité du service public d'éducation et son ambition de démocratisation de la réussite scolaire.

**« Ces instances avaient développé leurs capacités pour prévenir, alerter et résoudre les difficultés. »**

**« Une telle dégradation ne peut que desservir la qualité du service public d'éducation et son ambition de démocratisation de la réussite scolaire. »**



# HIÉRARCHIE, RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

La FSU continuera, au travers de l'action de ses élu-es représentant-es des personnels et de l'ensemble de ses militant-es à demander le respect des droits des fonctionnaires et la volonté manifeste et effective de l'Éducation nationale à protéger ses agent-es des risques psychosociaux et de la dégradation des conditions de travail.



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## Campagnes de la FSU

Conférence  
de  
presse

mercredi 9 septembre 2020





## Réforme des retraites : Pour la FSU, c'est toujours non.

Emmanuel Macron a confirmé son intention, malgré la période, de poursuivre sa contre-réforme des retraites à peine remaniée puisqu'il s'agirait de jouer sur les durées d'assurance plutôt que sur « l'âge pivot », ajustement cosmétique qui ne règle aucune des questions posées par ce projet. Il n'aura donc même pas fallu attendre la fin de l'épidémie pour voir relancée cette réforme injuste pourtant rejetée par un mouvement social inédit par sa durée et ses formes d'organisation. La FSU, qui a appelé aux mobilisations au cours de l'hiver 2019-2020, ne l'accepte pas.

Le projet rend en effet incertain le montant des pensions, qui ne dépend plus que de la variation de la valeur d'un point. À rebours de ces orientations, le besoin de sécurisations collectives n'a jamais été aussi grand qu'après la crise sanitaire. La FSU demande l'abandon définitif de cette réforme, l'ouverture de discussions pour améliorer le système solidaire par répartition actuel, l'augmentation immédiate des minima de pensions au niveau du Smic.

Les Lilas, le 03 juillet 2020







## L'égalité femmes/hommes est une urgence et une exigence sociale

### La FSU attend des actes !

Jeudi 2 juillet, la FSU est intervenue au comité de suivi de l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique pour rappeler les engagements pris dans ce domaine par l'ensemble des employeurs publics. Elle a porté la forte attente des personnels en matière de revalorisation salariale et de carrière et en matière d'égalité.

La FSU a acté quelques avancées comme la mise en œuvre des dispositifs de signalement et les cellules d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles obligatoires depuis mai 2020. Néanmoins elle a dénoncé le manque de moyens dédiés qui bloque la généralisation et la déclinaison de ces dispositifs au niveau local. Ce manque d'ambition financière impacte déjà l'effectivité de beaucoup de mesures : pour exemple, les référent-es égalité sont certes nommé-es mais leur nombre est grandement insuffisant au regard du nombre d'agent-es concerné-es. De plus, leurs missions ne sont quasi jamais de plein exercice ce qui les oblige à partager leur temps pour l'égalité femmes/hommes avec d'autres missions dont ils/elles ont la charge. Deux éléments qui n'augurent pas un pilotage efficace et efficient des politiques d'égalité dans les territoires.

La FSU est intervenue avec détermination sur l'axe 3 de l'accord car c'est celui qui accuse le plus de retard dans sa mise en œuvre et révèle un véritable manque de volonté politique de la part du gouvernement. Cet axe concerne les salaires et les carrières des agentes et porte pourtant l'objectif explicite dans son titre « supprimer les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière ». Le ministère ne propose encore et toujours que des outils diagnostiques ! Pourtant, même si ce travail diagnostique nécessite d'être affiné, les bilans sociaux qui existent sont déjà éclairants : les parts variables de rémunération, les déséquilibre de promotions, les déroulements de carrière plus lents pour les femmes, les emplois de non titulaires, la non mixité des métiers... sont tous des dispositifs de discriminations directs et indirects pour les femmes. La FSU a donc exigé que soient menées de véritables négociations sur la base de mesures urgentes de rattrapage.

La FSU a exprimé sa totale opposition aux dispositions de la loi dite de transformation de la Fonction publique qui par de très nombreux aspects vont impacter encore plus défavorablement les femmes. Elle demande que l'ensemble des décrets actuellement discutés soient regardés aussi au prisme de leurs impacts sur la vie et les parcours professionnels des agentes car certains choix déjà opérés vont aggraver les inégalités.

Pour la FSU il y a urgence à dépasser les slogans et à passer enfin aux actes.

La FSU portera ses attentes fortes et ses exigences en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lors du rendez-vous salarial de la Fonction publique afin que celui-ci ne soit pas un énième rendez-vous manqué du ministère vis à vis des agentes dont il a la gestion !

Paris, le 06 juillet 2020



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## **Retraites, services publics : Des orientations qui inquiètent**

La FSU a été reçue par le nouveau Premier Ministre. Jean Castex a fait part des priorités de son gouvernement et notamment sa volonté de « régler rapidement la question du déficit des régimes de retraites », laissant entrevoir des mesures d'âge ou d'allongement des durées assez rapidement et repoussant à plus tard mais n'abandonnant pas la réforme dite « systémique ». La FSU s'oppose à toute nouvelle dégradation des droits à pension et a redit son attachement à un système par répartition, elle a refait ses propositions de recherches de nouveaux financements et a alerté sur les inégalités qu'engendreraient ces dégradations de pensions pour les femmes en particulier.

Le Premier Ministre a donné comme priorité la défense de l'emploi par la relance économique, il a par ailleurs réaffirmé le maintien de l'austérité budgétaire pour les services publics, sauf sur la santé et peut être sur la Justice. Or, pour la FSU, le chemin de sortie de la crise passe aussi par les services publics.

La FSU a rappelé la priorité qu'il faudrait donner à la jeunesse, en particulier par la formation, l'insertion et l'emploi des jeunes. Alors que la crise a révélé de façon criante des inégalités sociales, rien ne semble véritablement prévu pour traiter la situation.

La FSU a noté enfin sur la forme une volonté d'ouverture au dialogue mais des orientations maintenues sur le fond qui la contredisent puisque le cadre budgétaire contraint et le maintien de la loi de transformation de la Fonction publique vont à l'encontre de cette intention. La FSU a redemandé au Premier Ministre que cette loi soit abrogée pour permettre de reprendre les voies d'un dialogue social véritable.

Les Lilas, le 09 juillet 2020







## **Rendez-vous salarial dans la Fonction publique : les masques sont déjà tombés, le gouvernement poursuit sa politique du givre.**

Le rendez-vous salarial s'est tenu ce vendredi 24 juillet. La FSU y a porté ses revendications en matière de mesures générales pour l'ensemble des agent-es, titulaires et contractuel-les, articulant le dégel et la revalorisation du point d'indice, des mesures de carrières revalorisant les grilles et améliorant leurs déroulements, d'autres mesures plus ponctuelles (meilleure prise en charge des frais de mission, protection sociale complémentaire, etc.) et l'abrogation de la journée de carence. La FSU considère que de telles mesures participeraient d'une juste reconnaissance pour les agent-es du service public dont le travail et l'engagement quotidiens sont essentiels à notre pays, on l'a particulièrement vu pour affronter la crise sanitaire. Et ce serait aussi un nécessaire investissement dans l'avenir. Particulièrement en période de difficultés économiques, investir dans les services publics en commençant par revaloriser les carrières et rémunérations de ses agent-es est une dimension nécessaire de la solution de sortie de crise.

La Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques refuse tout dégel de la valeur du point d'indice et n'a présenté aucun plan d'ensemble de revalorisation, se contentant de lister les quelques mesures sectorielles et ponctuelles pour beaucoup déjà engagées ou décidées, en particulier pour les personnels hospitaliers dans le cadre du « Ségur ». Elle s'est bornée à énoncer quelques intentions générales, en particulier en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sans pour autant ni les chiffrer, ni les concrétiser. Le seul élément nouveau obtenu par les organisations syndicales aujourd'hui est la pérennisation et un mécanisme de revalorisation de l'indemnité de compensation de l'augmentation de la CSG, revendication qu'elles portaient dès la création de cette indemnité. Toutefois, la FSU a critiqué le fait que cette mesure n'était pas étendue à tous les personnels : les nouveaux recrutés en sont toujours exclus !

La FSU ne se satisfait pas de ces réponses parcellaires, insuffisantes et néfastes pour les agent-es comme pour l'ensemble de la société.

Les Lilas, le 24 juillet 2020







## Communiqué FSU suite à la réunion du 29 juillet 2020 au ministère de la transition écologique

Ce mercredi 29 juillet 2020, la ministre de la Transition écologique, le ministre de l'Économie et la ministre du Travail ont réuni les partenaires sociaux pour qu'ils puissent réagir aux 149 propositions de la Convention citoyenne.

La FSU a exprimé son grand intérêt pour le travail de ces 150 citoyennes et citoyens et pour leurs propositions pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver les ressources ou agir pour la biodiversité. Mais elle a exprimé trois points sur lesquels elle sera particulièrement attentive et revendicative.

Le premier est de vouloir inscrire la transition environnementale dans les perspectives d'une plus grande justice sociale.

Les conséquences des changements climatiques, les risques liés à l'appauvrissement des ressources et à la dégradation de la biodiversité n'ont pas et n'auront pas partout le même impact. Il ne pourrait être acceptable que l'urgence de la lutte contre les risques environnementaux puisse reléguer la question sociale et contribue ainsi à accroître les inégalités. Au contraire, nous devons aspirer à des transformations de nos modèles économiques qui soient capables de porter conjointement les préoccupations écologiques et sociales. Cette volonté de justice sociale ne peut se suffire d'assurances discursives, elle doit être une réalité tangible.

Pour cela, il faut une politique fiscale capable de soutenir les investissements nécessaires et de faire pression sur les choix énergétiques et environnementaux et cela dans tous les secteurs.

Cela nécessitera le renforcement de certaines taxations notamment sur les transactions financières. La volonté politique devra pour cela s'affranchir de l'influence des intérêts particuliers, y compris quand ceux-ci se parent des atours malheureusement très provisoires de leurs volontés de sauvegarde de l'emploi.

Nous avons contribué en 2017 à une campagne proposant la création d'un million d'emplois climatiques. Il y a là, et tout particulièrement dans le contexte actuel, une perspective qui doit être plus fortement soutenue à la fois pour ce qu'elle représente en termes d'emplois mais aussi parce qu'elle engage une société entière dans les enjeux environnementaux. La FSU contribuera à porter cette volonté

Le second est de rappeler que les services publics, et donc l'emploi public, sont des outils essentiels dans cette lutte contre les dégradations environnementales : qu'il s'agisse de l'agriculture, des transports, du logement, de l'énergie, de la santé, de la recherche et de l'éducation, nous sommes convaincus que les principes fondamentaux des services publics sont mieux à même d'engager la transition écologique dans les perspectives de l'intérêt général et sans les pressions des marchés qui sont loin de

soutenir du fait de leurs intérêts particuliers, les perspectives d'une transition environnementale et de sa mise en œuvre égalitaire. Le service public à maintes fois fait la preuve de sa capacité en la matière et nous sommes inquiets des perspectives de transformation qui risquent de menacer sa nécessaire indépendance, garantie indispensable à la mise en œuvre d'une politique environnementale guidée par une justice sociale qui, au-delà des discours, peut être constatée dans la réalité de sa mise en œuvre. Ainsi, les contraintes normatives pourront être exercées sans être amoindries par les exigences du marché.

Le troisième est la question de l'éducation.

Les jeunes générations doivent davantage être formées aux enjeux environnementaux et pas seulement par la transmission de consignes comportementales mais par le développement d'une culture commune capable de fonder des choix citoyens éclairés et responsables en matière d'environnement, d'alimentation, de consommation énergétique.

Cette attention éducative à l'environnement doit aussi se développer dans les formations professionnelles et, évidemment, tout particulièrement dans l'enseignement agricole dans la perspective de la proportion de cultures professionnelles intégrant des pratiques écologiques.

Les Lilas, le 30 juillet 2020



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN





## Plateforme de la FSU sur la crise sanitaire et l'après

*L'ampleur de la crise sanitaire que nous vivons démontre, chaque jour, l'impérieuse nécessité de services publics efficaces avec des agent-es engagé-es au service de l'intérêt général. Force est de constater l'indigence du Gouvernement, incapable de répondre à toutes ses obligations de protection, d'accompagnement et de soins des personnes.*

La FSU défend les droits des agent-es, l'intérêt des usager-es et celui de la société d'un seul et même tenant, et tout particulièrement depuis le début de cette crise. Intervenir sans relâche pour protéger les agent-es c'est, dans l'immédiat, éviter la contamination des équipes et contribuer à freiner la propagation de ce virus au sein de la population. C'est assurer les fonctions essentielles permettant, tant que faire se peut, de réduire les effets destructeurs de cette crise catastrophique et de continuer à « faire société » dans notre pays. Tout cela ne peut se réaliser qu'avec des agent-es mobilisé-es comme jamais, malgré les difficultés structurelles, dénoncées depuis des années, avec lesquelles ils et elles doivent inévitablement composer aujourd'hui encore plus qu'hier.

Cette crise doit être l'occasion d'une réflexion, sur nos institutions et leurs organisations, permettant la formulation immédiate de propositions pour soutenir et renforcer le Service public. Durant le temps du confinement, il nous faut poursuivre nos contributions afin d'élaborer des modalités et des conditions à mettre en œuvre pour réaliser les étapes difficiles de la sortie de crise. Enfin, il nous faudra débattre et penser des évolutions de plus long terme pour conforter le rôle et la place des services publics dans l'organisation de notre société du XXIème siècle.

La crise sanitaire que nous vivons s'inscrit dans un monde régi globalement par le néolibéralisme mais aussi par la progression du nombre de gouvernements autoritaires y compris au sein de l'Union Européenne. Le néolibéralisme qui fait de la concurrence entre les Etats, de l'affaiblissement et de la disparition des services publics ses principes directifs, a affaibli les Etats et la crise sanitaire en fait un constat bien cruel pour eux. La FSU constate que les pays de l'UE n'ont pas été en capacité de mener une réponse commune à la crise sanitaire. Il s'agit maintenant de dire clairement que nous voulons le renforcement d'Etat socialement fort, démocratique, respectueux des minorités, luttant contre la précarité et faisant de la transition écologique une priorité devant se poser urgemment. La rupture avec le néolibéralisme est une condition majeure de la sortie de crise.

Dans l'immédiat, la FSU rappelle que toutes les protections doivent être données aux personnels qui continuent à assurer leurs missions dans les services ainsi qu'aux publics pris en charge en présentiel (par exemple les enfants dans les foyers, internats...), et insiste pour que le volontariat des agent-es missionné-e-s soit respecté. Alors que les masques et les gants sont désormais préconisés, la plupart des gardes d'enfants de soignants, les inspecteurs du travail, la plupart des personnels du ministère de la justice, beaucoup d'agents territoriaux, de contrôleurs vétérinaires, etc., n'en disposent toujours pas ou en nombre insuffisant. Cette question est encore plus prégnante dans les outre-mers où il y a encore moins de moyens de protection disponibles, et tout particulièrement à Mayotte.

La FSU demande que cessent les injonctions faites aux agent-es en télétravail, qui ont su sans compter leur temps et avec inventivité, bien souvent sans matériel mis à leur disposition, garder le lien avec les usager-es et assurer leurs missions. Les différents ministères et les employeurs territoriaux doivent arrêter de demander des comptes aux personnels de terrain, ils doivent au contraire leur faire confiance. Par ailleurs, concernant l'enseignement à distance, le gouvernement ne doit pas nier les inégalités engendrées par le confinement et imposer des examens en ligne.

La FSU demande que cessent les pressions sur les familles qui n'ont pas toujours les moyens de s'inscrire totalement dans le suivi des activités scolaires, et qu'elles ne soient pas stigmatisées ni recensées auprès de l'administration.

Enfin, la FSU demande que le caractère exceptionnel des réponses données par les ministères concernés (MEN, MESRI, Ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique) à cette situation exceptionnelle (notamment la question des examens pour obtention des diplômes) soit réaffirmé.

D'une façon générale, les professionnel-les de nos différents secteurs expérimentent l'accompagnement des publics à distance et sont ainsi trop souvent confronté-es à des difficultés dans des métiers où la relation à l'autre est centrale. Nous savons tou-tes à quel point les publics concernés paient un lourd tribut à cette absence, et nous anticipons depuis le début l'état de souffrance physique, psychique, financière dans lequel nous allons retrouver celles-ci et ceux-ci à la sortie de ce confinement.

Pour les services de contrôle, tels que l'inspection du travail, la relation au public s'est d'autant plus dégradée que le gouvernement s'ingénie à empêcher, par tous les moyens, y compris le pouvoir de sanction disciplinaire, l'exercice des missions sur le terrain. Pourtant, l'urgence sanitaire ne doit pas faire disparaître les droits des travailleurs. Dans cette période de risque biologique avéré, les salariés des secteurs en activité doivent pouvoir bénéficier d'un corps de contrôle en capacité de vérifier leurs conditions de travail et d'imposer aux employeurs la prise des mesures propres à assurer leur santé et leur sécurité.

La FSU demande :

- que le fait d’avoir contracté la maladie Covid-19 soit imputable au service ;
- que la situation des contractuel-les et des personnels stagiaires soit sécurisée ;
- que les suppressions de moyens, fermetures de structures ou de services soient abandonnées ;
- que les services de contrôle puissent exercer leurs missions, y compris en période de crise sanitaire ;
- le retrait immédiat des dispositions de l’ordonnance relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels des versants Etat et Territorial de la Fonction publique ;
- la suspension de l’agenda social tel qu’il a été transmis aux organisations syndicales de la Fonction publique et le retrait des dispositions de la loi de TFP ;
- un plan de titularisation de toutes et tous les contractuel-les et un recrutement massif de fonctionnaires.

La FSU demande la suppression définitive du jour de carence, dans la fonction publique comme dans le privé, qui incite les salarié-es à venir travailler alors qu’ils et elles sont malades, en particulier lorsque les symptômes de Covid-19 devraient les faire rester chez eux pour se soigner et protéger leur environnement de travail.

Pour une grande partie, les personnels en première ligne sont des femmes (agentes de service hospitalier, infirmières, aides-soignantes, agent-es de nettoyage des locaux, agent-es, administrative, ATSEM, assistantes familiales, personnels dans les EHPAD, travailleuses sociales,...). Alors qu’elles exercent des métiers à forte utilité sociale, elles perçoivent les salaires les plus faibles. Il est donc urgent de mettre en œuvre dès maintenant un vaste plan de revalorisation salariale et une amélioration conséquente de leurs conditions de travail.

La non mixité des métiers est une des causes des écarts salariaux dans la fonction publique. Or pour atteindre l’égalité, il faut agir aussi sur les formations qui préparent aux métiers : il faut intensifier les mesures pour une éducation et une orientation à l’Égalité dans le service public d’éducation et de formation comme dans la formation professionnelle des salarié-es.

Des primes exceptionnelles sont en discussion pour les personnels soignants et pour les personnels qui assurent la garde des enfants de soignants et des décisions de primes exceptionnelles ont été prises dans certaines collectivités. S’il doit y avoir une reconnaissance ponctuelle par rapport au surcroît de travail et au caractère éprouvant de ce travail, pour la FSU, il ne faut pas que ce système de prime soit le seul dispositif prévu pour reconnaître l’engagement des agent-es, car le risque est de diviser les personnels à un moment où le pays a besoin, au contraire, de cohésion. Il faut en effet aussi que puissent être reconnues les situations difficiles du fait du télétravail ou les conséquences du travail empêché par le confinement. La FSU demande que soit engagée dès maintenant une réflexion pour qu’une politique de plus long terme de revalorisation des salaires et des carrières soit rapidement enclenchée. Elle demande en particulier que soient annoncées dès maintenant la tenue d’un rendez-vous salarial et des mesures ambitieuses de recrutements. C’est un message politique qui doit être envoyé, pour conforter la fonction publique et ses agent-es.

Le télétravail (ou plus exactement le travail occasionnel à distance) comme le travail in situ a mis en lumière la question des équipements individuels nécessaires.

Le droit à un logement décent est une nécessité largement confirmée par l’expérience du confinement.

Conditions de la reprise et organisation du travail

Le Président de la République a annoncé un déconfinement « progressif » à partir du 11 mai. La réouverture des crèches, écoles et établissements scolaires, certes annoncée comme progressive, provoque une inquiétude majeure parmi les personnels, les élèves, les parents les élus des collectivités et l’ensemble de la population. La crise sanitaire et la stratégie de confinement ont des conséquences sociales, économiques, psychologiques et scolaires très lourdes qui aggravent les inégalités. Les services publics et leurs agents doivent pleinement jouer leur rôle dans l’accueil et la prise en charge de la population. Cependant l’annonce brutale de la date du 11 mai, et la communication par à-coups du gouvernement laissent craindre à tous une reprise improvisée et contrainte, au lieu d’une stratégie précise, anticipée et débattue.

Pour la FSU, la réussite de « l’après » passe par une association à toutes les étapes de toutes les actrices et tous les acteurs, et en particulier de celles et ceux qui ont une expertise sur la réalité du travail, à la réflexion commune. Car au-delà de la nécessaire expertise scientifique, nous aurons besoin de l’expertise des acteurs et actrices que sont les représentant-es du personnel qui savent ce qu’il est pertinent de mettre en œuvre, quelles procédures sont adaptées et lesquelles ne le sont pas.

Dans le cadre d’un respect strict des préconisations sanitaires destinées à l’ensemble de la population et qui doivent être encore précisées, La FSU exige que les agent-es de la fonction publique bénéficient de mesures barrières renforcées, notamment pour les agent-es en contact avec du public Des consignes impératives strictes doivent être élaborées au niveau

national et déclinées dans les services en impliquant à tous les niveaux les instances consultatives et notamment les CHSCT. Ce sont des conditions sine qua non à toute reprise.

La FSU exige en particulier :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS, avec l'ouverture de la capacité réglementaire de prescription des tests par les infirmier-es des établissements scolaires pour les personnels et les élèves symptomatiques ou à risque, directement au sein des établissements d'enseignement scolaire. Mise en place de consultations infirmières adaptées ;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) ;
- le renforcement des moyens humains nécessaires à la désinfection et au nettoyage régulier des locaux et du mobilier et à la mise en œuvre des mesures de distanciation ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent-es et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun, la vérification du nombre de points d'eau, la présence de savons et essuie-mains jetables ;
- la mise en place d'écrans transparents en plastique ou en verre interposés entre les agent-es et le public pour tous les postes de travail dédiés – même occasionnellement – à l'accueil ou au renseignement du public ;
- pour les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite le bénéfice des mesures de prudence et de protection, permettant notamment la non-présence sur le lieu de travail et le suivi médical et sanitaire approprié ;
- pour les agent-es qui vivent avec des personnes vulnérables le bénéfice d'ASA ou de télétravail lorsque c'est possible ;
- pour les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, l'exemption du retour en présentiel ;
- des garanties et des consignes strictes concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.) ;
- une consultation des instances à tous les niveaux jusqu'au plus proches du terrain (CHSCT et Commissions hygiène et sécurité) pour l'application stricte et le cas échéant le renforcement des consignes nationales à l'échelle de chaque unité et situation de travail ;
- une information claire et précise des obligations sanitaires et des droits des personnels.

Dans les services, ce ne sera pas seulement un retard dans le travail qu'il faudra rattraper, c'est aussi et surtout un traumatisme de la population auquel le pays devra faire face, les services publics doivent être prêts et donc y être préparés. La FSU demande la mise en place de cellules de soutien psychologique pour tou-tes les agent-es qui le demanderaient. Au vu du manque criant de personnel existant pour assurer ces cellules de soutien, la FSU exige l'augmentation conséquente des postes au concours des assistantes de service social pour permettre la création massive de poste d'assistante de service social des personnels. La FSU demande que ces personnels bénéficient obligatoirement de soutien en temps de débriefing pour faire face à la masse de travail attendu et aux réponses qu'ils vont pouvoir apporter. La FSU demande que des moyens conséquents soient attribués aux services de psychiatrie pour permettre aux enfants comme aux adultes en souffrance psychique de pouvoir y être accueillis et y trouver des soins.

A l'école, au collège, au lycée, à l'université et dans l'ensemble du monde éducatif, le lien a été maintenu avec la plupart des enfants et adolescent-es. Mais pour les élèves, l'enseignement des contenus de programmes n'a pas pu se poursuivre. À certains niveaux et notamment en lycée professionnel, ce lien n'a pas pu être préservé et le risque de décrochage scolaire est grand pour de nombreux élèves. A l'école primaire, les moyens numériques mis en place (ENT) sont nouveaux pour les enseignant-es, les élèves et les familles. Pour garantir une égalité de traitement, il faut donc donner la consigne claire que le confinement n'a pas été l'occasion de nouveaux apprentissages et que les enseignements doivent reprendre là où ils en étaient le 14 mars. Il faut aussi porter un regard critique sur l'enseignement à distance et sur l'usage du numérique, qui n'est pas une réponse magique, ni d'un point de vue pédagogique, ni du point de vue des inégalités engendrées. La situation même d'école à distance augmente, de par la fracture numérique, les inégalités scolaires. La reprise de la classe nécessitera un sas permettant la prise en charge sanitaire et psychologique du confinement et des possibles situations vécues par les élèves comme par les personnels (maladie, décès, violences conjugales et familiales...). En tant que référent-es de santé de la communauté scolaire et professionnel-les de santé de premier recours pour les élèves et les étudiant-es, les infirmier-es de l'Education nationale et de l'Enseignement Agricole public ont et auront un rôle majeur dans l'accompagnement de cette crise (expertise technique sanitaire, éducation à la santé individuelle et collective), mais également au long cours car leurs missions d'accueil et d'écoute les amèneront nécessairement à accompagner les dommages collatéraux de cette crise sur la santé des élèves et des étudiant-es. Il en est de même pour les services sociaux accompagnant les élèves et les étu-

diant-es, déjà en grande difficulté auparavant pour faire face aux demandes relevant de leur mission faute de moyens en personnel. En tension avant la crise, ce surcroît d'activité prévisible rend d'autant plus urgent le renforcement des moyens en personnels infirmiers et personnels sociaux par un plan massif de créations de postes. La FSU demande que ces personnels bénéficient, quand ils le demandent, de soutien en temps de débriefing pour faire face à la masse de travail attendu et aux réponses qu'ils vont pouvoir apporter.

Cette crise demandera aussi une adaptation des programmes pour que tou-tes les élèves puissent retrouver le rythme des apprentissages.

Un plan d'urgence pour l'éducation est nécessaire pour résorber les effets de la crise sanitaire.

Des moyens se traduisant par des personnels en plus et non des heures supplémentaires devront être alloués à tous les niveaux à la rentrée 2020, pour faire face aux inégalités qui se sont creusées avec la crise. Il faut en particulier une diminution des effectifs par classe et la possibilité de travailler en petit effectif et/ou en "plus de maîtres que de classes", au choix des équipes, pour permettre à tous les jeunes de réussir leur parcours scolaire.

Au-delà, le système éducatif doit anticiper les conséquences multiples de la période de confinement et de la crise sanitaire sur le parcours scolaire des élèves, notamment ceux qui étaient les plus proches de la rupture, mais aussi ceux qui abordaient un moment charnière de leur scolarité : élèves de CP, de CM2, de Troisième, de Seconde en particulier qui n'aura pu être accompagné comme il l'aurait dû. Un plan de suivi sur le long terme de ces élèves, accompagné des moyens nécessaires pour remédier aux difficultés doit être mis en place dès la rentrée.

Malgré l'engagement des professionnel-les, les choix politiques du Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance et de la Garde des sceaux ont surtout montré leurs limites. L'accompagnement des enfants les plus en difficulté, parmi lesquels ceux pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou en voie de l'être était déjà mis à mal par le manque criant de moyens préexistant à la crise.

Les mineur-es isolé-es étranger-ères ont été une fois de plus les grandes victimes de ces défaillances.

Il faudra là encore en tirer des conséquences et obtenir des moyens substantiels humains et matériels pour y faire face.

Le nombre de mineur-es incarcéré-es a significativement baissé (passant de 816 au 31 janvier à 680 au 8 avril 2020), démontrant que des solutions alternatives sont possibles, la FSU saura le rappeler dans les discussions futures.

Un vaste plan financier devra donner aux services publics les moyens de venir en aide aux victimes de violences conjugales et intra-familiales : renforcement de l'aide sociale à l'enfance, de l'action sociale, de l'accompagnement éducatif et socio-judiciaire, création de places d'hébergement d'urgence pour éloigner le conjoint violent du domicile, formation des personnels de police et de justice à l'écoute et à la prise en charge des victimes, accès aux soins.

Dans l'immédiat, il faut impérativement mettre en œuvre les mesures prévues par le protocole Égalité dans la fonction publique en matière de prévention contre les violences faites aux femmes et de protection des victimes : renforcement de la protection fonctionnelle, accompagnement social et professionnel, temps accordé pour effectuer des démarches médicales, administratives et judiciaires liées à ces violences.

Tous les moyens devront être mobilisés à cet effet, afin d'assurer la prise en charge de celles et ceux qui en ont besoin, tant sur le plan physique que psychique. Les retards de soin, les pathologies qui découleront de la période de confinement, les conséquences de l'isolement et de l'anxiété sur la santé mentale devront faire l'objet de moyens en personnels de santé et sociaux exceptionnels.

La FSU demande des réunions des CHSCT partout où ils existent dès la période actuelle et de réunions pour la préparation de la reprise avec pour ordre du jour : le compte rendu de la période par l'autorité responsable (mesures prises, difficultés rencontrées, agents atteints ...), les mesures conséquentes proposées par site et par processus, les expertises nécessaires, l'engagement de réflexions à moyen terme sur les enseignements de la période.

Les Comités Techniques doivent aussi être réunis pour l'examen de toute mesure d'organisation des services et des moyens attribués.

Les grandes difficultés sanitaires révélées par cette crise mettent crûment en lumière les insuffisances ordinaires de l'Éducation nationale en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire. Ces dernières sont régulièrement signalées par l'Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement. Cet Observatoire est un organisme essentiel, or, le gouvernement a programmé sa disparition. La FSU renouvelle son opposition à la disparition de cet Observatoire dans un contexte qui montre toute son importance pour l'analyse de la situation actuelle et encore plus pour les prochaines années.

Le respect des libertés publiques est une condition non négociable : le droit à la sécurité et à la santé a donné lieu à une mise en retrait de certaines libertés et le déploiement de moyens de surveillances inédits qui doivent impérativement rester temporaires, liés à cette situation exceptionnelle. En aucun cas, la restriction des libertés individuelles et publiques ne doit

devenir la norme. Nous demandons un retour à « l'état de droit » au plus vite et que soient expurgées toutes les dispositions exceptionnelles.

Ces dispositifs ont engendré de nouvelles violences policières dont les premières victimes restent les populations les plus défavorisées.

La FSU s'alarme de la mise en place de moyens législatifs, réglementaires, policiers, techniques, et d'une expérimentation généralisée d'une surveillance massive de la population (notamment au moyen de drones). Si aujourd'hui l'angle « sanitaire » semble légitimer absolument tout, le fait de rendre certains moyens utilisables conduira inévitablement à ce que la question de leur réutilisation dans un autre contexte se pose de façon périodique et lancinante. Elle dénonce tout ce qui reviendrait à imposer une géolocalisation massive, notamment par la pression au consentement, comme d'autoriser des dérogations au confinement à celles et ceux qui accepteraient d'être « volontaires » pour la géolocalisation.

Au-delà, la FSU exige la protection des données et le chiffrement de toutes les données individuelles recueillies par les opérateurs téléphoniques et internet, de telle façon qu'il soit impossible de lever l'anonymat, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les mesures rigoureuses d'hygiène individuelle et d'hygiène publique sont aussi les meilleurs remparts contre la propagation du Coronavirus, comme des autres pathogènes de la grippe, des bronchites ou des gastro-entérites...L'Éducation a un rôle majeur pour en redonner les bases et l'apprentissage.

La FSU réaffirme la primauté absolue des libertés publiques et des droits qui en découlent. Toute restriction de ceux-ci ne peut être qu'une exception d'une durée limitée dans le temps et soumise au débat démocratique.

C'est l'ensemble de notre modèle de société qui doit être repensé.

La tribune « plus jamais ça » trace des perspectives dans ce sens, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des propositions qui y sont faites pour une refondation de l'organisation économique et sociale avec des objectifs progressistes, écologistes et féministes. Il y a donc une nécessité à construire le rapport de force avec nos partenaires syndicaux attachés à la transformation sociale et au-delà avec l'ensemble des organisations syndicales qui le souhaitent, les associations pour que le jour d'après rompe avec le néolibéralisme, travaille à améliorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble des citoyen-nes. Avoir un projet fort et promouvant l'égalité permettra aussi de lutter contre les tentations de l'extrême droite à arriver au pouvoir en surfant sur le mal-être et la crise économique à venir.

Deux éléments au moins nous semblent devoir faire l'objet d'une remise à plat dans l'immédiat après crise :

Le besoin de protection sociale de haut niveau et de solidarités fortes dans « le monde d'après » encore plus mis à mal par la réforme prévue par le gouvernement, nous fait dire d'une part, que le report concernant la procédure législative de la réforme des retraites doit être transformé en retrait pur et simple, et, d'autre part, que le dossier des retraites doit être complètement repris sur la base d'une amélioration du système actuel, c'est-à-dire un système garantissant un taux de remplacement. Par ailleurs, il est nécessaire que la loi sur la perte d'autonomie, grand défi du temps qui vient, soit élaborée rapidement.

Il n'est pas possible d'en rester à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique telle qu'elle se décline actuellement. Elle entraîne en effet un sentiment d'arbitraire dans la gestion des carrières, par la suppression du rôle des CAP. Elle conduit à la perte de compétences des CHSCT pourtant très utiles dans la période, et précarisation à court et moyen terme de l'ensemble des métiers de la Fonction publique. La FSU estime plus que jamais nécessaire l'abrogation de la loi TFP. La crise actuelle doit inciter, à l'inverse, à conforter le modèle du fonctionnaire citoyen qui sert d'autant mieux l'intérêt général qu'il est concepteur de son métier et qu'il possède des droits. Les CHSCT doivent retrouver leurs pleines prérogatives car il s'agit de réfléchir aux conditions du travail réel des agent-es et à leur protection, qui ne peut être confié à la seule bureaucratie gestionnaire « hors-sol » qui a montré sa carence en matière de prévention. Par ailleurs les comités techniques ainsi que les instances tripartites des établissements publics participent de la garantie de l'intérêt général par la représentation des personnels dans les premiers auxquels s'ajoutent les usager-es dans les secondes. Pour la FSU, la période de crise actuelle appelle un approfondissement de la démocratie par l'élargissement des espaces de concertation et de délibération avec l'ensemble des personnels, des usager-es dans leur diversité, des organisations syndicales et des associations.

Certain-es voudraient voir dans cette crise une occasion de se jeter à corps perdu dans la digitalisation et la numérisation. Or, la crise a plutôt révélé la corrélation entre fracture numérique, fracture sociale et fracture territoriale : le « tout numérique » pose le problème du non accès aux outils informatiques dans tous les pans de la société, y compris dans le suivi de la scolarité, etc.

La FSU défend l'idée d'un service public fort de l'éducation, de la formation et de la recherche, parce qu'elle sait l'importance de la dimension collective dans la construction du lien social. Plutôt que de rendre chacun-e responsable de son parcours, d'individualiser les droits, les moyens, d'exclure celles et ceux qui ne sont pas dans la norme, il convient, pour la FSU, de



redonner du collectif à l'acte de former et d'éduquer dans un cadre formel et informel tout au long de la vie. Élève, étudiant-e, apprenti-e, jeune, chômeur-se, salarié-e, agent-e ne sont ni au centre ni à la périphérie du système d'éducation et de formation, ni de la société, ils et elles doivent s'y intégrer complètement, afin que toutes et tous s'inscrivent dans une dynamique de progrès social, culturel, humaniste. C'est pourquoi la FSU défend la nécessité d'un investissement important dans le service public d'éducation et de formation, de manière à améliorer la prise en charge des élèves et des étudiant-es. Des enseignant-es doivent être recruté-es mais aussi des PSYEN, assistant-es de service social, infirmières scolaires, enseignant-es spécialisé-es, CPE, AESH, personnels administratifs et techniques... pour permettre de construire des réponses pluri-professionnelles à des situations complexes qui ne se posent pas seulement en termes d'apprentissages. L'éducation prioritaire doit être confortée. Les réformes du lycée, de l'apprentissage, l'entrée dans l'enseignement supérieur doivent être remises en chantier à l'aune des inégalités sociales qu'elles renforcent.

Les agent-es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Agricole ont fait preuve d'une grande responsabilité dans l'exercice de leurs missions pendant le confinement, sans que leur action nécessite des injonctions méthodologiques. Cette culture professionnelle et cet engagement du fonctionnaire-citoyen-ne doivent être préservés, à l'inverse des évolutions dites « de transformation de la fonction publique » engagées et des logiques managériales qu'elles prônent.

La Protection de l'Enfance et la PJJ doivent aussi avoir une exigence d'accompagnement éducatif en se donnant les moyens pour assurer ses missions dans tous les pans de l'éducation et de la protection. C'est en ce sens que la FSU réclame l'abandon du projet de Code de Justice Pénale des Mineur-es.

La vie associative, les pratiques sportives et culturelles sont mises en grande difficultés. Elles doivent bénéficier d'un plan de sortie de crise. Les structures et leurs salariés, intermittents, artistes, animateurs, éducateurs, ... sont indispensables à notre vie commune.

Plus globalement, c'est toute la politique libérale des dernières décennies qu'il faut revoir, dont toutes les lois qui ont dérégulé le système financier, et qui ont détruit les acquis sociaux ainsi que l'abandon des projets en cours. La FSU demande donc que le projet sur les retraites et la loi sur l'assurance chômage soient abandonnés dans les plus brefs délais et que de réelles négociations s'ouvrent pour l'amélioration des droits des travailleur-es. Ce sont des grands chantiers qu'il faut ouvrir pour redonner à nos sociétés de l'espoir en résorbant les inégalités.

Il y a urgence à investir massivement dans la recherche dès aujourd'hui et à garantir aux chercheurs et chercheuses la liberté académique sans laquelle il est illusoire d'appeler à l'avancée des connaissances. Il faut une augmentation massive des crédits des laboratoires. Il faut réduire la part des appels à projets dans le financement de la recherche publique qui restreignent les initiatives et la créativité des chercheurs. Il faut tenir compte des résultats de la recherche pour répondre au changement global – hausse des températures, érosion de la biodiversité, montée du niveau de la mer, émergence de nouveaux pathogènes humains, animaux et végétaux, érosion des ressources écosystémiques -. La crise sanitaire actuelle est un avertissement pour l'humanité qui doit remettre en cause sa relation avec les écosystèmes. La FSU considère que l'investissement dans la recherche doit se faire au service de l'humanité et de tout ce qui permet son existence, et non aux services du profit de certains.

L'avenir de la jeunesse doit faire l'objet d'une vaste réflexion. La crise a touché plus particulièrement les jeunes les plus précaires, jeunes des quartiers populaires pour lesquels le confinement est une épreuve plus rude encore, étudiants précaires comme celles et ceux restés dans leur cité universitaire, etc.

De même les inégalités territoriales, notamment en termes d'accès aux soins, se sont révélées de manière encore plus flagrante en milieu rural ou dans les zones à forte densité de populations.

La façon dont les retraité-es et notamment les plus âgé-es sont traité-es dans cette situation de crise sanitaire (absence de remontée des décès en Ehpad pendant une longue période, difficile accès à l'hôpital, aux soins pour les malades par exemple) est inadmissible. Elle confirme la conception du pouvoir à leur égard : des inutiles, des improductifs voire un fardeau. Elle impose une réflexion sur la place des retraité-es dans la société et la nécessité de les considérer effectivement comme des citoyen-nes à part entière.

L'égalité entre les femmes et les hommes, grand chantier encore inachevé, ne peut plus attendre. Nous n'avons pas attendu la crise pour en voir les effets des inégalités qui touchent les femmes, mais la crise les a révélées et accentuées. Largement majoritaires dans les métiers en 1ère ligne, les femmes sont davantage exposées au virus. Les mesures de confinement ont aussi provoqué une recrudescence des violences familiales, des difficultés d'accès aux soins prénataux, des difficultés d'accès à l'IVG. Le confinement a aussi décuplé le poids des tâches qui incombent généralement aux femmes dans la sphère familiale (télétravail, tâches domestiques, gestion des enfants...), en particulier pour les femmes à la tête de familles monoparentales qu'il plonge aussi dans la précarité financière.

Il est temps de repenser notre modèle de société en prenant pleinement en compte cette question.

Nous sommes convaincu-es que la résolution de ces crises réside dans une profonde remise en cause du système politique et économique actuel, que nous devons collectivement exiger du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et les inégalités sociales.

L'Etat, en lien avec les collectivités locales, doit pour cela reprendre ses habits délaissés de planificateur, afin d'organiser au mieux la transition agricole, industrielle et énergétique nécessaire et veiller à accompagner solidement tout-e-s les salarié-es. Les travailleuses et travailleurs et leurs organisations doivent pouvoir participer et décider au sein du processus de reconversion. Le développement de services publics de qualité et de proximité et la création de millions d'emplois sont également nécessaires à la transition écologique et sociale. Nous devons aussi contraindre les multinationales, banques et institutions financières à cesser d'alimenter le changement climatique, à protéger et respecter les droits des salarié-es, préserver et renforcer les acquis sociaux et non les faire reculer.

Les Lilas, le 21 avril 2020





# Plan de sortie de crise: parier sur la jeunesse

Parmi toutes les actions à engager pour sortir de la crise, la FSU revendique un plan d'envergure et coordonné pour la jeunesse. A l'image de ce qui est fait pour différents secteurs économiques, l'État doit soutenir les services publics notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice et de l'animation par un investissement massif pour permettre à tous les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société et le cas échéant de pouvoir accéder à un emploi durable dans les années à venir.

La période de crise a révélé et creusé des inégalités que ce plan doit combattre par une action déterminée qui redonne une ambition pour la jeunesse, un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable.

Le présent texte présente des mesures immédiates et d'autres de plus long terme. Il n'a rien de définitif et ne prétend pas faire le tour de la question. Mais nous sommes convaincu-es que l'avenir du pays se joue dans la place qu'il parvient à faire aux jeunes. Syndicalistes engagé-es dans divers secteurs travaillant avec et pour la jeunesse, donc avec le regard de professionnel-les nous versons ces propositions au débat public.

## 1. Quelle école pour quelle société?

Notre projet est celui d'une école et d'une université émancipatrices au contraire des ministres qui continuent d'avancer dans leurs objectifs. Individualisation des apprentissages et des parcours pour mieux faire accepter les inégalités, externalisation et privatisation des missions éducatives confiées à des officines privées comme «Agir pour l'école» ou à l'extérieur du service public d'éducation, développement de l'enseignement et d'un suivi des élèves à distance en lieu et place du présentiel... sont les leviers mis en avant au prétexte de lutter contre les inégalités. Des choix qui ne sont pas sans conséquence sur les personnels et les élèves, les étudiant-es, leurs familles notamment les plus défavorisés et qui accroissent les inégalités sociales et territoriales.

Multipliant les annonces contradictoires depuis le début de la crise sanitaire («les écoles ne fermeront pas», la «continuité pédagogique» est prête, tous les élèves qui le veulent vont pouvoir revenir, etc.), le ministère de l'Éducation nationale a aussi profité des crises sanitaire, sociale et économique et du confinement de la population pour avancer sur ses réformes éducatives réactionnaires vers une école encore plus inégalitaire. Loin de soutenir l'action de ses personnels, engagé-es depuis le début pour maintenir le lien éducatif et pour combattre avec leurs propres moyens la difficulté et la rupture scolaires, il insulte les personnels en laissant entendre qu'aux côtés de quelques méritant-es, il y a aussi des fainéant-es qui ne travaillent pas depuis mars.

À l'opposé de ces discours et de cette politique irresponsables, la FSU affirme qu'il faut d'urgence un plan massif, coordonné, déterminé et ambitieux pour la jeunesse, alors que la période de crise a révélé et creusé des inégalités scolaires et sociales.

La situation inédite (confinement, puis retour partiel à l'école) est exceptionnelle et transitoire, elle a donné lieu à un engagement fort de la part des personnels comme des élèves pour maintenir le lien éducatif coûte que coûte. Cette situation ne peut et ne doit donc en aucun cas devenir pérenne.

### Mesure 1-Renoncer aux suppressions de postes ou fermetures de classes

Pour cette rentrée et mettre en œuvre de façon urgente un plan de recrutement supplémentaire de personnels, en commençant par un plan de titularisation de tou-tes les non titulaires, des pré recrutements massifs, le réemploi des non titulaires, le recours aux listes complémentaires, l'admission de tous les admissibles aux concours dont les oraux n'ont pas pu se tenir. Des moyens sont indispensables pour construire les réponses nécessaires.

La crise aura mis en lumière l'urgence de recrutements supplémentaires conséquents pour répondre à cette situation inédite.

Un grand service public ne peut fonctionner continuellement sur des «bricolages» où les personnels sont incités en permanence à compenser les manques humains et financiers. Un plan d'investissement et de création de postes est urgent, de façon à améliorer l'encadrement des élèves et des étudiant-es ainsi que les conditions d'enseignement et d'étude.

C'est indispensable si nous voulons répondre à la situation inédite dans laquelle nous nous trouvons, de cohortes entières d'élèves pour lequel-les l'école au sens où nous l'entendons s'est terminée le 13 mars, et ne reprendra au mieux que le 1er septembre 2020: ces élèves doivent pouvoir être pris-es en charge dans des groupes classes allégés dès la rentrée et dans les années qui viennent. Par ailleurs, les réformes éducatives de ces vingt dernières années se sont à chaque fois soldées par une diminution du temps scolaire et/ou des heures d'enseignement. Ces heures, qui vont manquer cruellement à

partir de la rentrée prochaine, doivent être rendues aux élèves et aux étudiant-es.

Pour relever le défi de démocratisation scolaire dans un contexte aussi difficile, c'est aussi d'enseignant-es concepteur-trices mieux formé-es dont nous avons besoin. Les moyens accordés aux INSPE doivent être abondés, et les réformes engagées par le ministre quant au recrutement et à la formation des enseignant-es (arrêté master, nouveaux concours, nouvelle architecture de la formation) doivent être abandonnées.

Recruter plus d'enseignant-es et mieux les former est une nécessité, mais ce sont aussi les personnels de vie scolaire (pour les collèges et lycées) et les agent-es d'accueil et d'entretien, et tous les personnels des équipes pluri professionnelles qui manquent au bon fonctionnement quotidien des écoles et établissements et que le projet de loi 3D prévoit de décentraliser aux départements.

Cette crise, en ce qu'elle a engendré des dégradations sanitaires et sociales, a été source incontestable d'inégalités scolaires, en conséquence les actions des infirmier-es, des assistant-es de service social, des psychologues de l'Éducation nationale tout comme les enseignant-es spécialisé-es doivent être renforcées en urgence et au long cours. Du temps de concertation inclus dans les services est également une nécessité car le suivi des élèves va réclamer une prise en charge étroite et concertée, en équipe pluri-catégorielle. Il est urgent d'augmenter les recrutements et de doter ces personnels de moyens matériels pour travailler dans des conditions professionnelles et non avec leurs moyens personnels dans du bricolage continu.

L'appartenance à la communauté éducative des ATTEE, ATSEM et des personnels des secteurs périscolaire et technique relevant du versant territorial de la Fonction publique doit se traduire par la reconnaissance effective de leurs missions indispensables auprès des élèves dans les lycées, collèges et établissements scolaires. C'est pourquoi elles doivent rester dans le champ couvert par les services publics et ne sauraient être externalisées.

## **Mesure 2-Des aménagements nécessaires à la rentrée prochaine quoi qu'il arrive**

Quelles que soient les conditions de rentrée, les élèves auront eu 4 mois de scolarité compliquée de mars à juin 2020 ou pour certains une interruption scolaire de 6 mois en comptant les vacances d'été.

Sont donc nécessaires pour 2020-2021 des consignes nationales transitoires d'aménagement des enseignements et des programmations s'appuyant sur les cycles. Cela ne saurait se résumer à des heures supplémentaires occasionnelles ni à des dispositifs d'aide occasionnelle pensés en dehors de la classe sous couvert d'individualisation («AP», «soutiens», «stages» pendant les vacances, autant de dispositifs impuissants à résoudre les difficultés scolaires), ni à des «révisions», extrêmement ennuyeuses et stigmatisantes pour des élèves qui se sont senti-es à la fois investi-es dans le distanciel et laissé-es pour compte par un mode d'enseignement discriminant). Tout en rappelant notre refus du contrôle continu comme outil de certification, il faut anticiper une organisation des examens et concours réfléchi et adaptée pour maintenir les épreuves nationales, auxquelles la FSU rappelle son attachement.

Une réflexion sur les aménagements des enseignements (avec une attention particulière pour la voie professionnelle –où l'entreprise ne peut prendre la place de l'école comme cela a pu être le cas dans l'Enseignement agricole par l'envoi des élèves en stage en fin de confinement), des cursus (pour les CAP notamment), des programmes et examens doit être menée pour garantir une culture commune ambitieuse, laquelle ne saurait se réduire aux fondamentaux tels que souhaités par le ministre de l'Éducation nationale. En aucun cas les aménagements ne peuvent être renvoyés au local.

A plus long terme, la FSU demande la remise à plat des programmes actuels au profit de savoirs émancipateurs (étant entendu que les savoirs recouvrent également les savoirs techniques et professionnels), à rebours de l'école du socle qui justifie actuellement un grand nombre de dégradations et de déréglementations.

Dans le 1er degré, les équipes doivent être libres de transformer par exemple les dédoublements en «plus de maîtres que de classes» ou toute autre organisation jugée pertinente par le conseil des maîtres, la réflexion sur les contenus d'enseignement et les progressions doit s'appuyer sur une relance du fonctionnement en cycles; les pressions et injonctions à coup de guides et autres vade-mecum doit (enfin) céder la place à la confiance faite aux professionnel-les qui élaborent leur enseignement. Les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues de l'Éducation nationale des RASED doivent prendre toute leur place dans ces organisations à même de réduire les inégalités scolaires. Les formateurs-trices doivent être totalement disponibles sur le terrain pour aider les équipes à construire les réponses, les «plans» (français ou maths) prescrits par le ministère avant la crise doivent être abandonnés. Les évaluations nationales standardisées ne doivent pas avoir lieu, la prescription de «réponses standardisées» qu'elles entraînent étant plus que jamais déconnectée des besoins des élèves.

## **Mesure 3-Réaffirmer le caractère obligatoire de l'école**

Le choix du gouvernement d'un retour en classe sur la base du volontariat des familles conduit, contrairement à l'objectif affiché, à ce que les élèves présent-es ne soient pas ceux ou celles qui justement s'en étaient le plus éloigné-es. La FSU considère l'école comme un facteur essentiel de justice sociale. C'est pourquoi elle demande l'abandon de toute forme de volontariat des familles et des élèves, que ce soit pour la scolarité obligatoire ou pour les lycéen-nes ou étudiant-es inscrit-es dans

un cursus.

#### **Mesure 4 -Un plan d'urgence pour les élèves porteurs de handicap**

Leur situation a été et reste particulièrement complexe, le confinement créant des difficultés spécifiques. Les limites d'une politique qui affirme des principes sans garantir les moyens nécessaires à leur effectivité sont à nouveau perceptibles dans leurs conséquences tant sur les élèves et leurs familles que sur les personnels intervenant auprès de ces élèves. La reprise scolaire ne pourra se contenter de l'affirmation d'un droit égalitaire que nous défendons sans aucune ambiguïté mais qui doit disposer de conditions nécessaires à sa mise en œuvre, tant du point de vue de la protection des élèves concernés, que de celui des ambitions de leur réussite scolaire, ainsi que des conditions des exercices professionnels.

#### **Mesure 5-L'enseignement, c'est en présentiel**

L'enseignement à distance a creusé les inégalités sociales d'accès aux apprentissages, de par les difficultés liées à l'équipement des familles, à leur lien avec l'école, à leurs conditions de vie. Il a dégradé les apprentissages, voire les a rendus impossibles. La perte des interactions sociales et pédagogiques, des organisations didactiques, des moments formels et informels nuit à toutes les élèves et impacte particulièrement les élèves et étudiant-es des milieux populaires. La «personnalisation des apprentissages» n'est pas facilitée par la distance, qui tout au contraire renforce la difficulté à diagnostiquer les besoins et le suivi de chaque élève ou étudiant-e. Par ailleurs, le distanciel a justement fait apparaître la nécessité d'un cadre collectif pour que des apprentissages soient conduits avec succès. Il a empêché les élèves d'accéder librement aux assistant-es de service social, infirmières et psychologues de l'Éducation nationale, les privant ainsi de certains de leurs droits; être écouté-es, protégé-es et accompagné-es librement au sein des établissements scolaires, sans que leur famille (ou les personnes qui en ont la charge) en soit nécessairement informée.

De ce fait, le confinement a accéléré et amplifié le décrochage des élèves pour lesquels il était déjà difficile de maintenir le lien scolaire en présentiel malgré les efforts des équipes.

#### **Mesure6-Le 2S2Cn'est pas la solution, il doit être retiré**

La situation exceptionnelle a favorisé des réponses mises en place dans l'urgence et sans concertation. Le dispositif 2S2C proposé sur le temps scolaire est une externalisation des enseignements et une remise en cause des rythmes.

En effet, la FSU est très critique vis-à-vis de ce dispositif qui revient à externaliser une partie des missions de l'école : la délégation d'enseignements aux collectivités territoriales ou aux associations signifie le renoncement de l'Éducation nationale à assurer cet enseignement et ne peut qu'induire de graves inégalités territoriales. Le temps scolaire doit être dissocié du temps périscolaire: les activités culturelles, sportives et artistiques, fussent-elles d'excellente qualité et menées en partenariat avec des enseignant-es, ne peuvent qu'être complémentaires et non s'y substituer. Les nécessités impérieuses de mobilisation de moyens exceptionnels pour augmenter les effectifs accueillis sans déroger au protocole doivent rester limitées à des activités qui ne se confondent pas avec les enjeux de programme et qui ne préemptent pas les lieux d'enseignement (salles de classe, CDI, installations sportives). La neutralité de leurs contenus, conformément aux principes légaux du Code de l'Éducation devra être garantie. La FSU s'oppose à la mise en place de ce dispositif.

De même, en conseillant les personnels de faire appel aux associations contre les violences familiales et à la MGEN pour le soutien au personnel, le ministre externalise les missions de ses personnels sociaux et de ses PsyEN au lieu de fournir les moyens pour les renforcer.

#### **Mesure 7-Réformes en cours ou en projet, à revoir**

Moratoire, suppression ou réexamen des nombreuses réformes éducatives en cours : directeurs d'école, éducation prioritaire, lycées, orientation, baccalauréat, entrée dans l'enseignement supérieur, LPPR (loi de programmation pluri annuelle de la recherche), SNU (Service National Universel), obligation de formation, apprentissage, formation tout au long de la vie, santé scolaire, formation initiale et continue, INSPE, loi Blanquer, suppression des seuils dans l'Enseignement agricole...

## **2. Former et qualifier tous les jeunes**

#### **Mesure 8-Répondre par la formation aux enjeux de transitions écologiques**

L'éducation scolaire et péri-scolaire, la formation initiale, continue et professionnelle doivent préparer nos sociétés à répondre aux défis que nous posent les dérèglements climatiques et l'effondrement en cours de la biodiversité. Les programmes nationaux du premier et du second degré doivent répondre aux attentes des jeunes générations soucieuses de leur avenir, en intégrant l'analyse de notre modèle de développement responsable du réchauffement climatique et de la crise environnementale. L'éducation doit permettre une réelle émancipation des élèves, à l'éducation nationale et à l'enseignement agricole public, l'affirmation chez eux d'un esprit critique par la transmission de savoirs, savoir-faire et capacités d'analyse pour contri-



buer à des alternatives porteuses de solutions d'avenir, du niveau local à l'échelle internationale.

La formation professionnelle et continue, en lien avec un plan massif de création d'emplois « climat », l'aide à l'installation pour de jeunes agriculteurs-trices et la revalorisation des métiers manuels nécessaires à la transition de nos sociétés, doivent dès maintenant être engagés par le développement des formations utiles à la bifurcation écologique de nos sociétés.

### **Mesure 9-Mettre le service public au cœur du pilotage des politiques de formation professionnelle**

Le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeur-euses emploi et des salarié-es qui doit être un élément essentiel dans le plan de relance de l'activité économique, mais aussi de changement de société. Ils doivent être les moteurs des changements de mode de production, de transformation, de commercialisation et de consommation dans un objectif de transition écologique.

Les services publics doivent garantir l'accès à la formation de tous les publics.

### **Mesure 10-Pour une formation professionnelle et initiale pilotée par le service public d'éducation**

La situation des apprenti-es, maintenu-es dans les entreprises durant la période de confinement, puis l'application du protocole sanitaire du Ministère du travail au sein de certains établissements (notamment par le biais des CFA et UFA) ont mis en évidence le transfert d'une partie de la formation initiale aux mains du seul Ministère du travail et tous les dangers que ce transfert fait peser sur la formation professionnelle dans sa globalité.

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» de 2018, n'a pas été pensée dans ce contexte, on le voit bien actuellement sur la question de l'apprentissage. Il faut donc revenir sur cette loi notamment sur la mise en concurrence de voies et organismes de formation.

Le nouveau plan pour l'apprentissage ne répond pas à cette problématique de fond. Les mesures incitatives à l'embauche d'apprenti-es risquent de créer un effet d'aubaine pour les entreprises qui préféreront embaucher des apprenti-es « gratuit-es » à la place de jeunes déjà formé-es qui vont devoir attendre pour entrer sur le marché du travail. L'apprentissage n'est ni la solution pour l'entrée dans l'emploi des jeunes déjà formé-es, ni la solution pour les jeunes peu ou pas qualifié-es, très éloigné-es de l'emploi qui auront statistiquement moins de chance de trouver une formation, la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation restant plus difficile pour elles et eux.

L'apprentissage doit redevenir une formation professionnelle initiale. Le financement au contrat doit être abandonné et la qualité de la formation doit être réellement contrôlée notamment par les Ministères concernés (Éducation Nationale, Agriculture...). Les conditions de formation et de travail des apprenti-es doivent être améliorées. Les CDI en apprentissage doivent devenir la norme afin d'éviter les effets d'aubaine pour les entreprises.

### **Mesure 11-Mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16-18 ans**

La mise en œuvre de dispositifs de lutte ou de remédiation au décrochage scolaire, comme la nouvelle obligation de formation, prévue par la loi du 5 septembre 2018, doivent s'inscrire dans un objectif de scolarisation de tous les jeunes jusqu'à 18 ans et s'appuyer sur des structures publiques et donc sortir de la logique de marché. Les ministères en charge de l'éducation et de la formation doivent réellement s'investir non seulement dans la prévention mais aussi dans le traitement du décrochage qui va augmenter avec la crise sanitaire et la mise en place du confinement. La mise en œuvre de cette obligation ne doit pas être renvoyée d'une part à une simple information aux familles et d'autre part aux partenaires extérieurs de l'École par la mise en œuvre d'actions de formation. Le service public d'Education doit doter tous les établissements d'équipes pluri-professionnelles permettant de s'appuyer à l'interne sur les compétences de ces professionnels-les pour lever les causes à l'origine du décrochage (relation à l'école, histoire familiale, difficultés psycho-sociales, ...). Le service public d'éducation doit mettre en place des formations qualifiantes pour les publics « décrochés » et des solutions d'accès à la qualification en lien avec les réseaux publics en particulier les GRETA et CFPPA. Les plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent continuer à faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'Education nationale et la Région dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation, et le travail essentiel des directeurs-trices de CIO doit être reconnu. Les missions des MDLS, à qui on demande toujours davantage, doivent être maintenues et leurs moyens augmentés. La question de l'orientation est aussi primordiale pour ne pas laisser des jeunes sur le côté. Elle doit s'inscrire dans un processus continu, visant à lever les freins des déterminismes en tous genres en s'appuyant sur les PsyEN au lieu de les faire disparaître progressivement. Elle doit proposer un éventail large de formations et ne pas être accolée aux desiderata du patronat local.

### **Mesure 12-Mettre en œuvre et développer le service public de l'insertion**

L'effondrement économique qui s'annonce va avoir inévitablement des impacts sur l'emploi et donc sur l'insertion des jeunes et notamment des plus fragiles (pas ou peu diplômé-es souvent issus de milieux défavorisés). Les jeunes en voie d'insertion ou déscolarisé-es seront les premiers impacté-es par cette nouvelle crise économique. Le confinement a eu un impact négatif sur ces jeunes. Il va augmenter le décrochage scolaire ainsi que les ruptures de formation (contrat d'apprentissage, de professionnalisation). L'augmentation du nombre de personnes en recherche d'emploi pourrait avoir comme effets de relé-



guer les publics les plus éloignés de l'emploi au second plan, de rendre les invisibles encore moins visibles. Dans ce contexte l'État, à travers notamment des missions locales, doit mettre en œuvre et développer le service public de l'insertion.

### **Mesure 13-Pour un droit d'accès des jeunes à la santé**

Pendant la période de confinement, l'accès aux soins des jeunes a été dégradé: accès à la contraception ou à l'IVG entravé, prise en charge de la souffrance psychique empêchée ou partielle, difficultés d'accès aux soins en général...

Les jeunes, et principalement les mineur-es, ne doivent pas être oublié-es dans la réforme du système de santé en cours de discussion dans le cadre du Ségur de la santé. La FSU considère que des dispositifs de soins et de prévention (notamment primaire) ascendants et facilitateurs doivent être renforcés et particulièrement au sein de l'Ecole, un de leur principal lieu de vie.

La FSU est convaincue qu'un accès précoce à la prévention et aux soins est un élément essentiel au service de la jeunesse et à la protection de l'enfance.

#### **13.1 Renforcement de la prévention, de la proximité et de l'accès aux soins au sein des établissements d'enseignement scolaire**

L'accès aux consultations sans formalités, libres et gratuites, réalisées par des infirmier-es EN-ES à la demande des jeunes scolarisé-es, doit être reconnu comme un droit des jeunes. Ces consultations doivent être élargies dans les possibilités offertes, tant au niveau des soins que pour la prévention ou la prise en charge des conduites à risques et des accompagnements psychologiques grâce à la présence renforcée des PsyEN dans les établissements. Leur dimension partenariale est également à accentuer. L'aspect financier ne doit pas être un frein aux possibilités de consultations, creusant encore plus les inégalités sociales et de santé existantes.

La politique éducative sociale et de santé du MEN, dont l'objectif ambitieux vise un égal accès à la réussite scolaire, doit être renforcée et réaffirmée comme une mission à part entière de l'Ecole. Pour être menée à bien, cette politique doit être placée sous la gouvernance pleine et entière du MEN et définie à partir des besoins des élèves et étudiant-es. Les Parcours Educatifs de Santé (PES) et les CESC d'établissements, qui invitent à la participation des Elèves et à la responsabilité de l'ensemble de la communauté scolaire, doivent être maintenus et renforcés. La FSU défend une conception de la Santé à l'Ecole émancipatrice, ascendante et participative et surtout non hygiéniste, médicalisante et/ou prescriptive. Elle s'oppose aux préconisations de la cour des comptes visant à regrouper médecins, infirmiers, assistants de service social et PsyEN dans un service de santé scolaire dans le projet de les décentraliser.

#### **13.2 Renforcer l'accès à la prévention et aux soins adaptés pour toutes et tous**

Les services publics de la santé sont aujourd'hui exsangues ce qui rend difficile l'accès à certains accompagnements tels que la pédopsychiatrie, l'orthophonie, la santé affective et sexuelle mais aussi plus généralement le repérage et l'accompagnement précoce des problématiques de santé chez l'enfant et l'adolescent-e. C'est pourquoi la FSU revendique des moyens supplémentaires pour les services publics de prévention et de soins tournés vers la jeunesse, dont le renforcement des structures et des dispositifs de PMI ainsi que la politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale.

### **3. Parier sur toutes les jeunesses**

La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont on célèbre les 31 ans cette année, continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, pouvant porter atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur Des Droits (DDD) et condamnées par la cour européenne des Droits de l'Homme. La FSU demande à ce que l'État se plie aux recommandations du Comité des droits de l'enfant chargé de l'application de la CIDE.

Les conséquences sont désastreuses : 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (1 sur 5) et 30 000 sont sans domicile fixe, 100 000 sont non scolarisés. Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine-Saint-Denis...). Les dotations globales de fonctionnement (DGF) versées par l'État aux Départements pour assurer ses missions d'aide sociale à l'enfance sont nettement insuffisantes et la situation de certains territoires est dégradée, voire catastrophique. Face aux manques de moyens, les Départements font le choix de recourir aux logiques de marché en lançant des appels d'offre et en recourant aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces CPOM poussent les opérateurs à toujours plus de compétitivité au détriment des objectifs de protection de l'enfance.

Faute de moyens pour les services de prévention et une vision rétrograde de l'autorité parentale, la France n'est que le 56èmpays à avoir enfin adopté une loi contre les violences éducatives ordinaires: en 2018, 110000 enfants enregistrés comme victimes de violence, une période de confinement qui a vu augmenter de 56% les appels au 119 et une augmenta-

tion de 30% du nombre d'informations préoccupantes adressées par le 119 aux services départementaux de protection de l'enfance ainsi qu'une augmentation de 87% de la demande aux départements d'intervenir en urgence.

Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

Les jeunes de 18 à 25 ans ne bénéficient pas de droits au RSA.

### **Mesure 14-Renforcer tous les services et structures de prévention, de protection de l'enfance et de la jeunesse (ASE, PJJ, SSFE...) ainsi que les structures de soins, renforcer la protection sociale**

Protéger la jeunesse c'est lui garantir des conditions et un cadre de vie sécurisant et épanouissant. C'est aussi assurer dès le plus jeune âge: sécurité, bien-être physique et psychique. Pour cela, la FSU exige un changement radical de politiques publiques permettant d'accompagner des personnes et des familles vers une sortie de l'exclusion, de la pauvreté et du mal-logement.

#### **Une protection de l'enfance sanctuarisée**

La FSU revendique des moyens conséquents et la sanctuarisation de la protection de l'enfance qui ne doit plus être soumise aux logiques de marché.

Il est nécessaire de maintenir la prise en charge des jeunes majeur-es de 18 à 25 ans afin de sécuriser leur parcours de jeunes adultes qu'ils soient en étude, en formation ou non. Chaque enfant doit être considéré comme acteur/actrice de sa situation, sa parole doit être prise en compte pour construire son parcours.

#### **L'éducation c'est un droit**

Pour que chaque enfant puisse étudier, la FSU exige la garantie de l'accès à l'éducation à tous les enfants, et l'effectivité de ce droit, y compris pour les enfants de familles sans-papiers. Elle souhaite un plan de la lutte contre les inégalités d'accès aux apprentissages, aux savoirs, aux loisirs et à la culture. Ceci passe aujourd'hui par une réelle mise en œuvre de la gratuité de l'école (dont les fournitures et les sorties et voyages scolaires), un accès aux cantines scolaires et une alimentation de qualité, des repas bio issus de filière courte n'excluant aucun enfant pour un motif financier, une revalorisation des montants des bourses et des barèmes d'attribution ainsi que la prise en compte dans l'année de la dégradation des situations familiales, un accès au numérique. La gratuité des transports collectif de proximité est un impératif autant social qu'écologique et doit être mise en œuvre à la rentrée pour l'ensemble des jeunes en situation d'études ou de travail. La FSU demande qu'un plan d'ampleur de lutte contre la fracture numérique soit initié en faveur de la jeunesse avec les dotations de moyens nécessaires, sans que cela implique une quelconque imposition de pratiques (livres numériques, télé-enseignement...) ou de normes (imposition d'un télétravail, temps en distanciel compté...). Dans le cadre de l'enseignement/apprentissage, l'accès à de nombreux supports et outils modifie la relation au savoir des enseignant-es et des apprenant-es, qui mérite donc d'être questionnée. Par conséquent, l'usage pédagogique du numérique doit rester à l'initiative des équipes enseignantes, sans contrainte, pression, lobby. Le rôle et l'usage de ces outils numériques doivent être systématiquement discutés et concertés.

#### **Les loisirs et les vacances sont aussi un droit**

Le confinement a rendu visible que les loisirs (pratiques d'activités physiques, sportives, culturelles, amateurs, clubs nature, accueils péri et extra scolaires ...) et les vacances collectives étaient des espaces et des temps d'éducation dont l'absence renforçait les inégalités. Tous les jeunes doivent pouvoir accéder à des temps et des espaces où se construisent de l'émancipation et du pouvoir d'agir.

Le dispositif vacances apprenantes conçu dans l'urgence, sans concertation avec les acteurs n'est qu'un outil de communication éloigné des besoins humains et matériels du secteur. Il laisse entendre que les colonies de vacances, avant, n'étaient ni éducatives ni apprenantes.

Le droit aux loisirs et aux vacances ne se construit pas sur des détournements du code du travail, de la précarité ou sur diverses mobilisations de bonne volonté.

#### **Pour une jeunesse citoyenne**

Accompagner la jeunesse c'est aussi l'éveiller à la citoyenneté en lui permettant l'accès à la culture et aux loisirs en l'aidant à comprendre concrètement les modalités du vivre ensemble dans les espaces publics. Dans cette période de crise sociale, l'apprentissage de la participation à l'élaboration démocratique ne doit pas être oublié. Sur tous les territoires, il est indispensable de renforcer et d'amplifier les actions d'éducation populaire. L'Etat, en coopération avec d'autres acteurs, a un rôle éminent à jouer pour maintenir ou créer une cohésion sociale et une vie démocratique renouvelée. La prévention spécialisée, par son action de médiation au plus près des jeunes et de la population doit être soutenue et développée. Elle doit avoir les moyens de mener sa mission visant à plus de lien et de cohésion sociale. Les centres socio-culturels, les espaces de soutien à la parentalité doivent être démultipliés. Ils favorisent l'accès à la culture mais aussi l'ouverture pluriculturelle. Une politique ambitieuse et volontariste doit être construite en ce sens.

## **Ouverture des minima sociaux aux jeunes de moins de 25 ans**

Nombre de jeunes vivent en situation de précarité. Or les moins de 25 ans n'ont pas accès au RSA puisque son obtention est conditionnée au fait d'avoir occupé l'équivalent de deux ans d'un emploi à temps plein durant les trois dernières années ou avoir un enfant à charge. Ces exigences privent des milliers de jeunes, pourtant sans ressource, de ce minima social qui, loin d'être suffisant, pourrait être un filet de sécurité salubre.

## **Prise en compte des années d'étude pour la retraite**

Mettre en place un système de prise en compte des années d'études pour le calcul de la retraite serait une juste reconnaissance des années consacrées à se former.

## **Mesure 15-Mettre en place une véritable politique d'accueil et d'accompagnement des mineur-es et jeunes majeur-es étranger-ères**

Après avoir vécu un long parcours rempli de dangers, elles et ils sont confronté-es à d'autres difficultés : obtenir un hébergement, de quoi se nourrir, accéder aux soins, à la scolarité, bénéficier d'un-e représentant-e légal-e (tutelle ou administrateur/administratrice ad-hoc), d'un accompagnement éducatif et social...

L'ASE est actuellement dans l'incapacité de les prendre en charge décemment, notamment faute de moyens suffisants. S'appliquant à un tri cynique entre mineur-es et majeur-es, une part importante des conseils départementaux bafoue la présomption de minorité et ses missions premières de protection ce qui instaure une iniquité de traitement et une discrimination évidente à l'encontre de ces jeunes. Durant la période de confinement, rien n'a été vraiment prévu pour elles et eux. Pire, sur certains territoires, les services dédiés à leur accueil et évaluation ont fermé, des hôtels les ont mis à la rue, des services d'alimentation ont cessé leurs activités, certains de ces jeunes ont été sanctionnés pour non-respect des règles de confinement (...), tout ceci venant renforcer leur précarité et leur mise en danger.

La FSU exige la remise en cause des politiques migratoires actuelles, dont le décret d'application de la Loi Asile Immigration qui instaure un fichier biométrique permettant aux départements, en lien avec la Préfecture, de remettre en cause plus facilement encore la minorité de ces enfants et de faciliter leur expulsion.

Ces dispositions s'exonèrent de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, en considérant ces mineur-es comme des étranger-es avant tout et non plus comme des enfants en danger. La FSU exige le retrait de ce fichier au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.

## **Mesure 16-Pour une justice des enfants protectrice, éducative, humaniste et émancipatrice**

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les gouvernements successifs mettent en place des politiques répressives à l'égard de la jeunesse parmi laquelle la plus en difficulté, rapprochant de plus en plus la justice des enfants de celle des adultes, sans tenir compte des spécificités inhérentes à l'adolescence. Ces politiques stigmatisent ces jeunes. Elles se montrent bien souvent discriminantes et excluantes. L'une des conséquences est un nombre de plus en plus élevé d'enfants privés de liberté.

Si la période de confinement a eu pour effet bénéfique de diminuer de façon significative ce nombre, sans changement radical d'orientation, les lieux de détention seront de nouveau remplis. Pour tenter d'enrayer le phénomène, le ministère de la justice a profité du cadre législatif de l'état d'urgence pour appliquer en catimini les volets «peines» de la loi de programmation justice du 23 mars 2019 aux mineur-es, poursuivant la transformation des missions éducatives et protectionnelles de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en missions de probation et de contrôle non adaptées aux enfants et adolescent-es, sous-main de justice.

La FSU rappelle qu'un enfant en voie ou en situation de délinquance est avant tout un enfant en danger. Elle revendique l'abandon du projet de code de la justice pénale des mineur-es dont l'entrée en vigueur a été reportée au 31 mars 2021, au profit d'une réforme de la justice des enfants ambitieuse intégrant la dimension civile et prônant le retour de la primauté de l'éducatif sur le répressif. Cela nécessite des moyens humains et matériels. Sur ce point, la FSU exige le redéploiement des moyens substantiels dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement de la PJJ.

## **Mesure 17-Prendre des mesures contre toutes formes de discriminations, le racisme et les violences policières**

Une partie significative de la jeunesse subit le racisme au quotidien, victime de préjugés, de discriminations, voire de violences sur la base de ses origines, de son genre, de son physique, de son orientation sexuelle réelle ou supposée.

Les moyens nécessaires doivent être attribués aux programmes de prévention et de lutte contre les discriminations dans les établissements scolaires, où des agent-es formé-es doivent servir de personnes ressources missionnées en tant que telles pour accompagner et orienter les élèves qui en sont victimes.

Par ailleurs, une évaluation et une réflexion autour des programmes scolaires est nécessaire pour aboutir à une prise en compte satisfaisante de l'histoire, des études et des notions liées à l'esclavage, à la colonisation, au racisme, à l'oppression des femmes et des minorités sexuelles et aux combats divers pour l'égalité qui s'y rapportent. Une école qui promeut l'égalité

dignité de tous et toutes les élèves, futur-es citoyen-nes, à la préoccupation constante de garantir que ses contenus d'enseignement ne comportent ni oublis ni angles morts sur ces questions et transmettent des savoirs utiles à la compréhension des origines et des mécanismes de discriminations pour contribuer efficacement à leur disparition à plus long terme.

Dans les quartiers populaires notamment, les rapports entre la police et les jeunes peuvent être extrêmement conflictuels. On sait que les jeunes hommes perçus comme arabes ou noirs ont 20 fois plus de probabilité d'être contrôlés par la police que les autres. La FSU propose donc la remise d'un récépissé à chaque contrôle d'identité pour assurer la traçabilité et la transparence de la procédure. Elle demande la dissolution de la BAC. Elle préconise le retour des services de prévention spécialisés avec l'embauche massive d'éducateurs et d'éducatrices de prévention (dite «de rue») diplômé-es et formé-es pour prévenir les conflits entre jeunes, et entre les jeunes et le reste de la population. Dans la cadre de la constitution d'un nouvel organisme indépendant de contrôle en remplacement de l'IGPN, elle est favorable à la création et la promotion d'une plateforme en ligne permettant de déposer images et vidéos de potentielles violences policières. Elle se prononce également pour la création d'un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits.



# 6 août 2019 : Loi Transformation de la Fonction Publique



## Bilan 1 an après ...

- autoritarisme
- précarité accrue
- opacité des affectations



